

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A R S 1725.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur,*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois séparés , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les *Mémoires des Sciences & des Arts de Trevoux*, tant corps complets que mois séparés, & différens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme *Republiques des Lettres*, *Histoire des ouvrages des Sçavans*, *Histoire critique de la Republique des Lettres*, *l'Europe savante*, &c.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Mars 1725.

ARTICLE I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature,
& autres Remarques curieuses, depuis le
mois dernier.*

1. *Suite de la Pompe funèbre qui se fit le 15. Decembre dernier dans l'Eglise Metropolitaine de Paris, pour le Prince Regnant en Espagne Don Louis I. La premiere partie se trouve dans le précédent Journal.*

Décorations du Chœur.

... A l'entrée du Chœur se presentoit d'abord le Catafalque ou Mausolée, & à l'extrémité l'Autel. Au deux côtez du Chœur regnoit un ordre d'Architecture composé de 14. Pilastres de marbre, qui separoient 12. grands cadres, & qui portoient une Corniche, dont la frise étoit formée par un lez de velours noir semé de fleurs de Lis d'or, de Tours, de Grenades, & de Lions d'or & d'argent

Les Chapiteaux des Pilastres étoient ornez de

La Tro-

Trophées d'or composez du Sceptre & de la Main de Justice d'*Espagne* en croix , accompagnez d'Attributs de Mort. Audessus de ces Chapeaux étoient placées de grandes Armes. Sur la Corniche étoient rangez plusieurs Chiffres à niveau des Armes.

Ces Armes & ces Chiffres étoient surmontez de deux Files de Festons d'Hermine , qui regnoient tout autour du Chœur , & terminoient la decoration : ils étoient separez par un Lez de Velours noir , qui regnoit de même tout autour du Chœur. Ce Lez étoit orné de fleurs de Lis , de Lions , de Tours & de Grenades d'or & d'argent. La Corniche étoit profilée d'un Cordon de Lumieres , qui sortoit du haut des fleurs de Lis , des Grenades & des Tours d'or & d'argent qui la bordoient.

Au haut des Cadres étoient suspenduës de grandes Armes & de grands Chiffres , par une Draperie bordée d'Hermine , qui partoient de plusieurs Têtes de Mort ailées d'or, laquelle Draperie se partageant en deux , formoit des Festons qui alloient se rattacher à chaque Pilastre , & parcourir ainsi tout l'ordre d'Architecture. Du haut de ces mêmes Cadres, tomboient deux grands Rideaux feints en Marbre noir, enrichis de Crepines d'argent & semez de Larmes pareilles.

Ces Rideaux étoient retrouffez à droite & à gauche , & attachez aux Pilastres par de gros Cordons d'argent : l'endroit où ils étoient attachez formoit de gros nœuds qui se terminoient par de grandes chutes. Ces Rideaux changeoient les Quadres en Ovals irregulieres , & décrivoient
12. Alcoves , dans l'enfoncement desquelles on avoit pratiqué des Amphitéatres pour les Spectateurs.

teuts. Ces Alcoves étoient fermées par des Tympan en façon de Balustrade. Les appuis de ces Balustrades étoient couverts de Drap noir, bordé d'Hermine, laquelle servoit d'arrière corps aux Tympan dont les Corps étoient de Marbre d'*Egypte* ornez de Têtes de Mort, avec des Festons de Cyprés d'or, lesquels étoient tous profilez de Branches d'argent, qui portoient des Bougies. Chacune de ces Têtes de Mort étoit couronnée d'une Girandole d'argent. Six de ces Girandoles étoient à 30. Branches terminées par des Grenades d'or qui portoient autant de Bougies, les six autres Girandoles avoient 12. Branches ordinaires qui formoient des Pyramides de Lumieres. Six de ces Girandoles étoient surmontées d'une Tour d'or, laquelle s'élevoit du milieu d'un Groupe de 2. enfans de bronze doré, qui tenoient différentes attitudes d'affliction. Les 6. autres Girandoles étoient surmontées de six pieds d'Estaux canelez, lesquels s'élevoient du milieu d'un Groupe de 2. Lions de bronze doré, qui tenoient diverses postures.

Six Pilastrs des deux côtes du Chœur étoient ornez de Squeletes de Marbre blanc, & se terminoient en guaine de Marbre d'*Egypte* : ils portoient des Girandoles d'argent sur des Consoles d'or. Six autres Pilastrs étoient décoré de Termes du même Marbre. Le haut de ces Termes étoit orné de deux Têtes de Mort, ailées d'or adossées & de Festons de Cyprés de bronze doré, & portoient des Girandoles d'argent sur des Consoles d'or. Les pieds de ces Squeletes & de ces Termes portoient également des Girandoles d'argent sur des Consoles d'or. Les Plintes des Bases des Pilastrs étoient décorées des Ordres différens d'*Espagne* & de *France* en

or ; savoir des Cordons & Coliers de la Toison d'or , du St. Esprit, &c. Au dessus des Scales du Chœur regnoit tout au tour une Cimaïse, profilée d'un Cordon de lumieres, semblable à celle de la Corniche. A cette Cimaïse étoit attaché un troisième lez de Velours noir, semé des mêmes Attributs que les précédens, & enrichi de distance en distance de plusieurs Médailles d'or aux Chiffres de *Louis premier*.

L'Autel étoit orné dans le même goût que le Tour du Chœur. Il étoit surmonté d'un Dais richement paré, avec des Rideaux noirs semez de Fleurs de Lis, de Grenades, de Lions, &c. bordez d'une Crépine d'argent & retrouffez par Festons ; les quatre coins du Dais étoient couronnez, d'autant de Bouquets de Plumes blanches & noires, du milieu desquels partoient des Aigrettes. Les pentes du Dais étoient enrichies de Tours, de Fleurs de Lis & de Grenades en broderie d'or & d'argent, & bordez d'une Crépine d'argent à Festons.

La face de l'Autel, au dessous du Dais étoit décorée d'un superbe Poêle, dont le fond étoit de Velours noir écartelé par une grande Croix de Moire d'argent, cantonnée de 4. grandes Armes d'*Espagne* brodées en or & en argent. Les deux côtez de l'Autel desinoient deux Alcoves feintes ornées de même que celles où étoient les Amphitréates.

Il y avoit 4. autres de ces Alcoves, feintes au bas du Chœur sur le Jubé où étoit la Musique du Roi. Elles avoient la même Décoration de celles qui étoient aux côtez de l'Autel. Deux de ces 4. Alcoves occupoient toute la largeur de la Nef au fond du Jubé, & étoient séparées par un Pilastre orné d'un Squelete de Marbre blanc, pa-
reil

reil à ceux dont on a parlé ci-dessus. La Balustrade du Jubé étoit de différens Marbres & de Bronze. Elle étoit décorée d'une grande Aigle dans son milieu, & de deux grands Chiffres aux 2. côtez : le tout accompagné de plusieurs Attributs de Mort, Feltons de Bronze doré & d'Armatures de même.

Decoration du Catafalque ou Mausolée.

L'objet le plus magnifique de ce lugubre Spectacle étoit celui-ci : Les yeux ne pouvoient se lasser de l'admirer : Les Trophées de *Loüis premier* y étoient représentez dans toute leur splendeur, & ce Prince y paroïssoit enseveli dans le Triomphe le plus éclatant. Ce Mausolée étoit dressé à l'entrée du Chœur, au dessus d'une Estrade de figure octogone de différens Marbres, avec ses moulures de Bronze. Elle avoit 14. pieds tant en longueur qu'en l'argeur, & étoit composée de 6. Marches de Marbre noir sur chaque face, & de 4. pieds-d'Estraux sur les angles.

Sur les 6. Marches de chaque face étoient assises 4. grandes figures peintes en Marbre blanc. Elles représentoient la Justice, la Sagesse, la Religion & l'Espérance. La première regardoit l'Entrée du Chœur, la seconde les Stalles de la Droite, la troisième l'Autel, & la quatrième les Stalles de la gauche. Ce furent les 4. Vertus favorites de ce Prince Cath. Les 3. premières dominèrent souverainement sur son cœur, & dirigèrent toutes ses actions; & la quatrième brilla dans ses Talens sublimes, & promettoit à l'*Espagne* un Regne des plus fortunez & des plus glorieux.

Au dessus de l'Estrade s'élevoit une grande Tour d'or ovale de 24. pieds de hauteur. Elle étoit percée de 4. arcades à jour, qui soutenoient

une Voute revêtüe d'un Velours noir, semé de Larmes d'argent. Ce Velours s'étendoit jusqu'au dehors de ces Arcades, & y formoit à chacune deux Rideaux retrouffez & semez de Larmes d'argent & il étoit aussi bordé d'une Crépine de même. Ces Rideaux servoient de vêtement à deux figures de la Mort en relief, feintes en Marbre blanc : elles sortoient en Bustes du haut des deux Arcades, qui faisoient face à l'entrée du Chœur & à l'Autel, & étoient armées de leurs Faux. Les 4. Arcades portoient en Frontispice 4. grandes Armes d'or en Bas relief.

La Tour de ce Mausolée étoit terminée par des Crenaux d'or, surmontée de 4. grands Lions d'or, rampans, qui regardoient les 4. coins du Chœur & étoient adossés : ils portoient la Couronne d'*Espagne*, qui surmontoit cet Edifice funebre & de ses Fleurons partoît une lumière qui en relevoit l'éclat infiniment. Cette Tour étoit éclairée aux 4. coins de 4. grandes Torchères qui formoient autant de Pyramides de Lumières; elles étoient portées sur des Pieds-d'estaux de Marbre d'*Egypte*, ornés de Groupes de 2. Lions d'or. Ces 4. Torchères étoient ornées de deux Couronnes d'or, l'une au milieu & l'autre au haut de sa Tige. Des Fleurons de ces Couronnes naissoient autant de Bougies en Girandoles. Ces Torchères étoient d'ailleurs ornées de plusieurs riches Trophées, qui s'élevoient jusqu'à la hauteur des Crenaux de la Tour.

La Voute que formoient les Arcades de la Tour, deslinoit un caveau où étoit le Tombeau du Prince fait de Marbre d'*Egypte* & orné de de Festons de Cyprés de Bronze doré. Au dessus du Tombeau étoit la Représentation, couverte d'un Poêle somptueux de Moire d'or & d'argent,

gent, aux Armes d'*Espagne*, en broderie d'or & d'argent de même. Le Poêle étoit surmonté du Manteau Royal, au-dessus duquel étoient la Couronne, le Sceptre & la Main de Justice d'*Espagne*, sur un Carreau de Velours noir, envelopé d'un Crêpe de même couleur.

Au dessus du Catafalque étoit élevé un grand Pavillon octogone, dont les Angles portoient 8. Bouquets pareils à ceux du Dais de l'Autel. Ce Pavillon étoit orné de riches Pentes, garnies de Tours & de Fleurs de Lis d'or & d'argent, & bordées de Crepines d'argent en Festons. Au Ciel de ce Pavillon étoit une Croix de moire d'argent, cantonnée des Armes d'*Espagne* en broderie d'or & d'argent sur un fonds de Velours noir. De ce Pavillon tomboient 4. grands Rideaux noirs semez de Larmes, de Fleurs de Lis, de Tours &c. Les Queues pendantes de ces Rideaux formoient en l'air des Festons & des gros nœuds attachez par des Cordons d'argent.

Ce Pavillon servoit au loin de Couronnement au Catafalque & à toutes les Décorations de cette Pompe funebre, laquelle étoit éclairée d'un Luminaire, composé au moins de 6000. Torches, Flambeaux, Cierges ou Bougies de Cire blanche, qui, comme autant d'Astres, dissipoient les ténèbres de cette nuit de Deuil. &c.

II. On a parlé avec beaucoup d'éloges de l'Oraison funebre de ce Prince, qui fut prononcée le même jour par l'Abbé Mongin nommé à l'Evêché de *Bazas*. Jamais Discours ne fut, dit-on, plus conforme à la Chaire de Verité, parce qu'il n'en fut jamais de si dépourvu des voiles spécieux de l'adulation, qui a coutume de suivre les Grands depuis

depuis le berceau jufqu'au cercueil : en voici un extrait fort fuccint, par lequel on pourra juger de la Piece.

Le texte que l'Orateur a choifi eft conçu en ces termes : *Il a peu vécu ; mais il a rempli le cours d'une longue vie.* Voici à peu près fon Exorde.

SI jamais la jeunefle, la fanté, la droiture du cœur, la pénétration de l'efprit, les talens du génie, & les biens de la fortune, avoient été les garans d'une longue vie, qui pouvoit s'en flatter avec plus de raifon que le Prince qui nous raflemble aujourd'hui dans ce faint Temple? Mais, hélas! l'impitoyable mort l'a enlevé à l'entrée de fa brillante carrière, & a piégé pour toujours ce Soleil naiffant de la Rojauté dans la nuit du fepulchre.

Fondez-vous après cela, Grands du Monde, fur vôtre puiffance, fur la fleur de vôtre âge, fur la vigueur de vôtre temperament, fur vôtre opulence: en un mot, fur tous les avantages dont le Ciel vous a enrichis. Il ne faut qu'un infiant fatal, pour vous en dépouiller, & vous y touchez, à cet infiant fatal, au moment que vous vous en croyez les plus éloignez.

Jetez les yeux fur ce Mausolée, vous y verrez le Tombeau d'un jeune Prince, qui monta du berceau fur le Trône, & descendit prefqu'afsiôt du Trône dans le Cercueil. Ce Souverain, qui poffédoit tant de Rojautés, eft mort, hélas! fans avoir eu, pour ainfi dire, le tems de les compter.

Il ne lui refte rien de fa félicité paffée; elle a difparu comme une ombre fugitive, & ne lui a laiffé de toute la fplendeur de fon rang fuprême, que fes feules vertus royales, je veux dire, la Juftice, la Sageffe, la Religion, & l'Efperance, qui font aujourd'hui les ornemens de fon Tombeau, comme elles furent

des Princes &c. Mars 1725. 163
furent autrefois les appuis de son Trône.

Sa vie & son regne, malgré leur peu de durée ,
ont été un tissu de prodiges.

Division.

I. Il a peu vécu, mais avec beaucoup de sagesse,
& par là il a rempli le cours d'une longue vie.

II Il a peu regné, mais avec beaucoup de gloire,
& par là il a rempli le cours d'un long regne.

C'est l'éloge, que l'Orateur a consacré à la me-
moire de très-haut, très-puissant & très-excellent
Prince LOUIS I. Roi d'Espagne & des Indes.

Il est aisé de comprendre que l'Orateur a pû facilement prouver son I. Point, savoir, *que Louis I. a rempli le cours d'une longue vie, quoi-qu'il ait peu vécu, parce qu'il a vécu avec beaucoup de Sagesse.* Le II. Point paroissoit plus difficile, savoir, *que ce Prince a rempli le cours d'un long Regne, parce qu'il a regné avec beaucoup de gloire.* Il fit voir que le Heros vraiment digne de ce nom, est celui qui sait combattre & vaincre ses Passions. Il représenta ce jeune Prince triomphant de tous les assauts de la volupté & des pieges dangereux de la Grandeur. Il le représenta, sur tout au lit de la mort; voyant avec une fermeté heroïque tant de Couronnes qu'il alloit perdre, sa chere Epouse desolée, toute la Famille Royale consternée, enfin l'écuëil funeste où alloit échoüer sa florissante jeunesse, &c.

III. Le mot de l'Enigme du mois dernier est le Zero.

E N I G M E.

Les Princes & les Grands me viennent souvent
voir,
Et sans manquer à mon devoir,

*Je ne rends visite à personne ;
 Il ne faut pas qu'on s'en étonne.
 A des peuples entiers je dispense mes loix ;
 Je commande même à des Rois.
 A personne pourtant je ne ferme la porte ,
 Je suis honnête sur ce point :
 Je vois également les gens de toute sorte ,
 Autant que je le puis , je n'en rebute point.
 Il est vrai que l'on paye en me rendant visite ;
 Autrement point de grace , on demeure dehors.
 Suis-je mâle ? femelle ? ou bien hermaphrodite ?
 Les deux sexes forment mon corps.
 Pour me faire mouvoir , il faut un Maître habile ,
 Mais sans un certain point son sçavoir seroit vain.
 A ses loix je ne suis docile ,
 Que lorsque je le vois un bâton à la main.*

IV. *Paris.* L'Academie Françoisé fera le 25. Août prochain, jour de la Fête de *St. Louis*, la distribution du prix d'Eloquence, fondé par feu Mr. de Balzac, dont le sujet sera, *Qu'il n'y a point de véritable sagesse sans la Religion, parce que la sagesse vient de Dieu. Contre ces Philosophes qui croyent être en droit de se faire chacun à son gré des regles de sagesse & de morale.* Suivant les paroles tirées de l'Ecclésiaste Chap. VII. v. 14. Le même jour l'Academie donnera le prix de Poésie fondé par feu Mr. l'Evêque de Noyon, dont le sujet sera, *le progrès de l'Astronomie sous le Regne & la Protection de Louis XIV.*

V. *Petersbourg.* On imprime ici en Langue Rusienne la vie du Czar à présent Regnant, que ce Monarque a lui-même dictée à Mr. Lubras, l'un de ses Secretaires, & la premiere partie de cet Ouvrage va être incessamment renduë publique. On assure que S. M. Cz. a pris cette précaution ,
 pour

pour prévenir les Histoires peu fidelles qu'on pourroit écrire de son Regne , & on s'attend d'y trouver un recit naïf & veritable de tout ce qu'a fait jusqu'à present ce grand Prince.

VI. *Brunswick*. Le Duc Regnant de Wolfembutel a fait fabriquer des Ducats & doubles Ducats, de la poudre d'or tirée nouvellement des Mines découvertes près de la Ville de *Goslar*. On voit d'un côté l'effigie de S. A. S., & au revers ces mots Latins, *Ex montibus Hercineys*, c'est-à-dire, du Mont *Hartwalds*.

VII. *Lorraine*. Le R. P. Louis Hugo, Chanoine Regulier de l'Ordre de Prémontré, & Abbé d'*Estival* en *Lorraine*, dont nous annonçons l'Ouvrage, est déjà connu par quantité d'autres, dont il a enrichi la Republique des Lettres, & ce n'est pas ici son coup d'essai. Son amour pour le travail, son goût pour la venerable antiquité, & son zèle pour tout ce qui peut contribuer à illustrer son Ordre, ont déjà engagé ce Prélat à entreprendre le penible ouvrage d'en recueillir les Annales, auxquelles il travaille actuellement en plusieurs volumes *in folio* ; mais ce grand détail, capable seul d'occuper plusieurs Sçavans , ne peut fixer son activité, & voici en attendant, un recueil de pièces rares & interessantes, le fruit de ses recherches, qu'il presente au public, & qui ne servira pas peu à enrichir l'Histoire Ecclesiastique, & celle de son Ordre en particulier. On acheve d'imprimer ce Livre *in folio* dans son Abbaye d'*Estival*, où il a établi une Imprimerie, pour être plus à portée de donner la dernière perfection à ce qui sort de sa plume.

Sacra antiquitatis monumenta historica, dogmatica, diplomatica, &c. Tomus primus, continens.

1. *Gervasii Abbatis Præmonstrati, & Episcopi Sagienfis Epistolæ.*

2. *Antiquitates Archiepiscopatus Hircevallensis.*

3. *Antiquitates vallis Galileæ, vulgò S. Deodati.*

4. *Diarium & Medulla votorum Patrum Concilii Tridentini, authore N. Psalmaa Abbate Sancti Pauli Ordinis Præmonst. & Episcopo Viridunensi.*

5. *Elucidationes nonnullorum locorum Sacri Concilii Tridentini à S. R. E. Cardinalibus dicti Concilii interpretibus, collectore N. Psalmaa.*

6. *Chronica B. Emonis & Menconis Abbatum Werumearium, sive floridi horti in Frisiâ, notis illustrata à R. P. ac Domino Carolo Ludovico Hugo, Abbate Stivagii & fontis Andrea, Doctore Theologo, Sua Celsitudini Regiæ à Consiliis & Historiis Tractûs Stivagiensis Prelato ordinario, &c. Stivagii. Litteris Joannis Heller Typographi 1725.*

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

1. **M***Adrid.* Le Prince Regnant *Philippe V.* entra le 19. Decembre dans sa quarante deuxième année, étant né à pareil jour l'an 1683., & ce Prince fut complimenté sur l'anniversaire de sa Naissance par la Famille Royale, les Grands & les Ministres étrangers qui eurent l'honneur de lui baiser la main. La Princesse Doña Marie, Veuve du feu Prince *Don Louis*, a été incommodée d'une violente colique au *Buen-Retiro*, où elle continuë de faire sa residence. Il est certain qu'elle retournera en *France* dès que la saison

le permettra, son Doüaire étant réglé à 50000. pistolles par an. On dit à present que l'Infant Don Carlos ne passera pas en *Italie*, quoique le Duc de *Parme* son Grandpere le demande avec instance, & que ce Prince témoigne de la répugnance à faire ce voyage. Comme tout est mystérieux & concerté dans les Cours, jusqu'aux moindres démarches, cette nouvelle aura de quoi exercer les spéculatifs, qui ne sont pas gens à s'en tenir aux apparences : & peut-être dans cette occasion pourront-ils avoir raison ; étant peu vraisemblable qu'un jeune Prince perde de vûë deux belles Souverainetes qui l'attendent en ce Pais, sans y être porté par quelques motifs secrets. On va exécuter le projet dressé par le Marquis de Grimaldo, pour mettre les Troupes sur un meilleur pied : les Inspecteurs ont déjà ordre de casser à la premiere revûë tous les Soldats qui ne sont plus en état de servir : on remonte la Cavalerie, & on continuë de faire des levées dans les Provinces de *Biscaye* & de *Gnipscoa*, pour rendre les Troupes completes. On confirme qu'il y aura au commencement d'Avril un Camp de 20. à 25. mille hommes dans la Plaine d'*Offuna*, & on est actuellement occupé à dresser des Magazins de vivres en *Andalousie*. Le Marquis de Lede a ordre de se rendre à *Barcelonne* pour y regler diverses affaires avec les Etats de *Catalogne*. Les Ministres du Département de la Guerre se sont assembles pour pourvoir au payement des arrirages qui sont dûs à l'Armée.

II. La Cour reçut le premier Janvier les complimens ordinaires sur le renouvellement de l'année. L'Archevêque de *Toledo* vient de faire publier une O. donnance pour la reforme du Clergé Seculier & Reg. lier de ce Royaume, contre laquelle les Ecclesiastiques se recrient beaucoup.

Tous les Decrets du Concile de *Trente*, confirmez depuis par plusieurs Papes, touchant les abus dont on se plaignoit, y font renouvellez dans la forme la plus authentique, & le zèle de ce Prélat a surmonté quantité d'obstacles qui s'oposoient à son dessein, avec une fermeté des plus constante. Cette Ordonnance est, dit-on, des plus forte & des mieux conçüe; mais on n'en est encore qu'à la publication; & si les parties interessées ne s'en accommodent pas, on chicanera sur l'exécution, & les choses resteront en l'état qu'elles sont: ce ne seroit pas le premier Reglement utile & avantageux à la Société, qui auroit eu un pareil sort. Don Rodrigo Cavallero, Intendant du Royaume de *Galice*, a été mis en prison dans le Château de *Segovie*, étant accusé de diverses malversations dans l'exercice de sa Charge; & le Marquis de Queluz, Capitaine General de ce Royaume, est chargé d'en prendre les informations. On a nommé une personne pour exercer la Charge de Surintendant des revenus publics, à la place du Marquis de Campo Florido qui est dangereusement malade.

Mr. vander Meer, Ambassadeur de L. H. P. les Etats Generaux des Provinces-Unies, fit le 2. son entrée publique à *Madrid*: voici le détail de ce qui s'est passé. Le Comte de Villa-Franca, Introduceur des Ambassadeurs se rendit ce jour-là sur les huit heures du matin chez ce Ministre, pour lui notifier que l'Audience étoit fixée à onze heures & demie, & que la Maison & les Carosses du Prince Regnant devoient venir incessamment le prendre. Une heure après le Marquis de Casa-Real, Maître d'Hôtel de semaine, vint complimenter Mr. l'Ambassadeur au nom de la Famille Royale; les Chevaux de main & les Carosses ar-

riverent

rivèrent ensuite, & après que tous ceux qui composoient le Cortège eurent été regalez chez S. Exc. de Chocolat & de Confitures seches, Mr. l'Introducteur avertit S. Exc. qu'il étoit tems de partir ; ce qu'elle fit, étant montée sur un Cheval qui lui avoit été envoyé des Ecuries du Prince Regnant. La marche commença par l'Ecuyer de Mr. l'Ambassadeur habillé de gris avec des galons d'argent sur les coutures.

2. Les Pages habillez d'écarlate avec des galons d'argent.

3. Les Gentilshommes en habit brun avec des vestes de drap d'or, & les paremens de l'habit de même.

4. Les Secretaires.

5. Le Maître d'Hôtel & les Valets de Chambre à cheval, habillez de brun avec des boutons & boutonnières d'or.

6. Le plus ancien Gentilhomme de la bouche du Prince Regnant.

7. Ses Gentilshommes.

8. Les Pages de la Cour tous à cheval.

9. Mr. L'Ambassadeur, accompagné du Marquis Casa-Real, & de côté & d'autre les Coureurs de S. Exc. en habit rouge avec des galons verd & argent.

10. Les Suisses de S. Exc. habillez de rouge galonnez d'argent.

11. Les Laquais deux à deux aussi habillez de rouge avec des galons verd & argent.

12. Les Carosses du Prince Regnant.

13. Les Carosses de l'Ambassadeur qui étoient très-magnifiques.

14. Ses Chevaux de main qui fermoient la marche.

Ce Cortège étant arrivé à la grande Cour du

M

Palais

Palais S. Exc. y trouva 4. Bataillons rangez sous les armes, Drapeaux déployez, & Tambours rappellans ; le Prince de Masserano à la tête des Halbardiers vint recevoir l'Ambassadeur au bas de l'Escalier, le Duc de Bournonville, Capitaine des Gardes du Corps, le reçut dans l'Antichambre, & le conduisit dans la Salle d'Audience, après l'avoir complimenté.

Dés que le Prince Regnant aperçut ce Ministre, il se découvrit, & S. Exc. après les trois reverences ordinaires, s'aprocha du Trône en faisant les Grands qui étoient à la gauche, & le Prince de Masserano & le Duc de Bournonville qui étoient à la droite. Le Prince Regnant dit à Mr. l'Ambassadeur de se couvrir, & alors, S. Exc. lui fit un compliment de condoléance au nom de L. H. P. sur la mort du Prince *Don Louis* son Fils, & ensuite un de congratulation sur son retour au Trône. S. Exc. le supplia de vouloir bien continuer à L. H. P. les marques d'amitié dont il les avoit toujours honoré ; à quoi ce Prince répondit d'une maniere très-gracieuse, & témoigna sa bienveillance envers la Republique d'une voix, dit-on, si élevée, que toutes les personnes qui étoient presentes, pûrent facilement l'entendre, déclarant en même-tems à Mr. l'Ambassadeur, que sa personne & sa conduite lui étoient très-agreables. Après l'Audience, S. Exc. sortit de la Salle avec les mêmes ceremonies, & alla complimenter dans leurs Apartemens la Princesse Regnante, le Prince des Asturies, les Infants, & la jeune Princesse future Epouse de l'Infant Don Carlos : après quoi elle monta dans les Carosles de la Cour, & retourna avec le même Cortège à son Hôtel, où elle ragala splendidement à dîner plusieurs Seigneurs à 3. tables de 18. couverts chacune.

très-

des Princes Ec. Mars 1725. 171

très-delicatement servies. Le 3. l'Ambassadeur rendit visite au Marquis de Grimaldo, Secrétaire d'Etat. Le 6. S. Exc. eut encore Audience du Prince Regnant, à laquelle elle se rendit avec la même suite que le jour de son entrée publique, & le 10. de la jeune Princesse Doüairière, Veuve du feu Prince *Don Loüis*.

IV. Le Prince & la Princesse Regnante allerent le 9. au *Pardo*, où ils font état de rester jusqu'au Carême. Le Marquis de Grimaldo, Secrétaire d'Etat, a suivi la Cour, & la Princesse future Epouse de l'Infant *Don Carlos* est restée au *Buen-Retiro*, pour tenir compagnie à la Princesse sa Sœur. Le 11. & le 13. il y eut grand Conseil au *Pardo* sur les affaires du Congrès de *Cambrai*, & les Ministres ont renoué leurs Conférences avec le Marechal de Tessé & le Colonel Stanhope Ambassadeurs de *France* & de la *Grande-Bretagne*. On a publié une Ordonnance qui modere beaucoup les divertissemens du Carnaval. Le Chevalier de Conflans, Envoyé de la Maison d'Orléans, n'est pas encore retourné à *Paris*, & le départ de la jeune Princesse Doüairière pour ce Royaume, est à present fixé au plûtard au mois de Mai. Les Inspecteurs sont partis pour aller faire la revuë des Troupes; & les Soldats qui seront trouvez hors d'état de servir, seront congédiés & remplacés par les nouvelles levées. Le 14. Don Felix Bernui fut sacré Evêque des *Canaries* par l'Inquisiteur General, assisté des Evêques de *Lerida* & de *Laren*, & la Charge de Grand Chambellan, vacante par la mort toute récente du Comte d'Altamira, a été donnée au Marquis de Valero, President du Conseil des *Indes*, & Viceroi du *Pérou*, qui en prit possession le 16. avec les formalitez ordinaires. L'Espagne vient de fai-

re une autre perte, presque irréparable, en la personne du Marquis de Lede, Chevalier de la Toison-d'Or, Grand d'Espagne, Capitaine General de ses Armées &c qui mourut à *Madrid* le 11. âgé de 57. ans & six mois: ayant depuis plusieurs années donné des marques de son attachement inviolable à cette Couronne, & d'une expérience consommée dans l'Art de la Guerre & le maniement des affaires. *Nous en ferons mention à l'Article des Morts.* Le Chevalier son Frere Lieutenant General &c. s'étoit retiré quelques mois auparavant dans les *Pais-Bas* sa Patrie, à cause de ses infirmités & de ses blessures, pour y finir ses jours dans le repos; l'Empereur ayant consenti à son retour. Mr. Canale nouvel Ambassadeur de *Venise* a fait notifier son arrivée en cette Cour à tous les Ministres étrangers, & a delivré ses Lettres de créance au Marquis de Grimaldo. On fait toutes les dispositions pour le Camp dont nous avons déjà parlé, qui doit se former en *Andalousie*, au Printems prochain.

V. *Cadix*. On n'attend ici à présent les Vaisseaux de *Buenos Aires* qu'au commencement d'Avril; le peu de débit qu'ils ont eu des Marchandises qu'ils avoient transporté en ces quartiers, ayant retardé de beaucoup leur départ. On a reçu la confirmation du naufrage des deux Vaisseaux l'*Amirante* & la *Capitane*, chargez de Vif-Argent pour *Vera Cruz*, qui ont péri aux environs de l'Isle de *St. Domingue* par un violent ouragan; & cette perte est d'autant plus considerable, qu'ils étoient de 60. pieces de Canon chacun, & de 200. hommes d'équipage. Les Vaisseaux destinez pour aller croiser sur les Pyrates dans les Mers des *Indes*, ne sont pas encore en état de tenir la Mer depuis la dernière tempête qu'ils ont essuyée. Il est arrivé

en cette Ville un Consul Moscovite pour faire les fonctions de cet Emploi. Les Mores sont toujours dans l'inaction, & se tiennent dans leurs quartiers aux environs de *Centa*, sans oser rien entreprendre contre cette Place.

VI. *Portugal. Lisbonne.* L'Infante Dona Maria entra le 4. Decembre dans sa treizième année, & le 27. étant le jour de la Fête dont le Roi porte le nom, il y eut fête à la Cour, & le soir ferenade dans l'Appartement de la Reine. Il paroît ici un Livre nouvellement imprimé, & intitulé; *Memoires historiques des Archevêques, Evêques, & Ecrivains Portugais de l'Ordre de Nôtre-Dame de Carmel par le Pere Fra Manuel Dessa Religieux du même Ordre, & Membre surnumeraire de l'Academie Royale.* Le 9. cette Société finit la quatrième année de son institution, par un très-beau Discours que Mr. Eryceira Directeur des Conférences prononça; & le 22. elle commença sa cinquième année par une très-belle Harangue que fit le Marquis de Fronteyra, à qui la place de premier Directeur étoit échûë, les autres Directeurs ont été continués, avec cette différence que la seconde place est échûë au Comte d'Eryceira, la troisième au Marquis d'Abrantes, la quatrième au Marquis d'Aligretti, & la cinquième au Pere Gaëtano de Souza.

VII. On a repêché une très-grande quantité de Marchandises qui étoient peries par le dernier ouragan; toutes les Balles qu'on tire de l'eau, sont exposées dans une grande Place, & dès qu'elles sont reconnûes appartenir à quelqu'un, on les lui rend sans rien exiger. On compte qu'il y a eu environ mille personnes de noyées, dont on en a retiré près de 400. & ce qu'il y a eu de surprenant dans cette tempête, est qu'elle ne s'est point

fait sentir à l'embouchure du *Tage*, qui n'est qu'à deux lieues au dessous de cette Ville, & où plusieurs Bâtimens étoient à l'ancre, qui n'ont point du tout été endommagés. De la Flotte destinée pour le *Brezil*, il ne s'en est trouvé que cinq en état d'entreprendre le voyage, & non pas sept, comme nous le dûmes le mois dernier. Des 15. chargez pour la *Baye de tous les Saints*, il s'en est perdu 8. Des 10. pour *Rio de Janeiro*, 3. ont péri. Les cinq chargez pour *Fernambuc* ont eu le même sort, aussi bien que trois autres Bâtimens Portugais destinez pour *Angola*, la *Côte des Mines*, & *Porto*. Il tombe à présent des pluies continuelles en ce Pays, qui font beaucoup de tort aux terres ensemencées. L'Abbé de Livry Ambassadeur de France, a reçu ordre de la Cour de se retirer, & de passer à celle d'Espagne, sur ce que S. M. Portugaise ne lui a pas donné satisfaction au sujet de la première visite qu'il prétendoit devoir lui être faite par le Secrétaire d'Etat.

A R T I C L E I I I.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le Bref adressé aux Dominicains, pour l'affermissement de la Doctrine de St. Augustin & de St. Thomas, dont nous fîmes mention le mois dernier, est reçu si différemment, & souffre des interprétations si opposées, que j'en ai recherché avec soin une copie pour la placer ici, afin que chacun soit en état d'en juger. Je ne prétens pas entrer dans la discussion de ce qu'elle contient, cela est hors de ma portée. Je m'acquitte

des Princes Ec. Mars 1725. 175

quitte seulement du devoir de Journaliste, qui est d'exposer les faits le plus simplement, & avec le plus de netteté qu'il est possible. Voici donc la traduction de ce fameux Bref, qui est proprement une Lettre circulaire adressée à tous les Professeurs de l'Ordre de St. Dominique, imprimée à *Florence*, chez *Tartini & Franchi* Imprimeurs du Grand Duc, & à *Rome* à l'Imprimerie du *Vatican*.

TRES CHERS FRERES.

LEs humbles Remontrances, & les justes plaintes qui Nous ont été représentées par notre très *Bref du*
cher Fils *Augustin Pipia*, General de votre Ordre, *Pape aux Do-*
recommandable par sa Piété, sa Doctrine & sa *minicains, au*
Prudence, ont été reçues avec toute la bonté *Sujet de la*
dont je suis capable, & tout l'attachement fi- *Doctrine de*
lial que j'ai pour vous, & dont vous vous êtes *St. Augustin,*
rendus dignes par le zele avec lequel vous sou- *Es de St. Tho-*
tenez la Religion Catholique. *mas.*

Il n'est pas étonnant que vous preniez en mauvaise part ce que des Mal-intentionnez publient mal à propos, sçavoir que *Clement XI.* d'heureuse Mémoire, en condamnant par la Bulle *Unigenitus* les Erreurs dont il fait mention, ait voulu en quelque maniere que ce soit donner atteinte à la Doctrine de *St. Augustin* & de *St. Thomas*, ni tant soit peu en alterer le nom; & que son dessein ait été, ainsi que quelques-uns sans respect pour l'Autorité Apostolique, affectent de le dire, de diminuer votre réputation & de soumettre aux Censures de ladite Constitution, les Articles & principaux Chefs de votre Doctrine.

Nous loions votre sensibilité à cet égard; & nous vous reconnoissons en cela pour de véritables Disciples de *St. Thomas*: car il convient par-
faite-

faitement à tous ceux qui sont imbus des Principes de ce Docteur, d'être attachez à la Foi du *St. Siege*, & d'en celebrer les Eloges par une prompte obéissance, non seulement en rejetant les opinions opposées aux Decrets Apostoliques; mais en les combattant avec les armes de la lumiere & de la verité.

Bien loin donc qu'en cela je vous plaigne, je me vois au contraire obligé de prendre part à votre bonheur, d'autant qu'en toutes ces affaires-ci, votre cause n'a jamais été séparée de celle du *St. Siege*; que vos raisons en ont été les mêmes, & que les calomnieuses interprétations, qu'on y a donné pour aigrir les Esprits contre ladite Constitution, ont été témérairement inventées pour noircir votre réputation. Je trouve mêmes qu'il vous est glorieux d'être confondus avec l'Angélique Docteur, & d'être témoins vous-même, que le rapport de sa Doctrine avec les Oracles Divins & les Decrets Apostoliques, n'a point été capable d'arrêter la licence effrénée des Calomniateurs. Il y a lieu d'admirer, comment de si mauvaises instructions ont pu avoir lieu, puisque les Erreurs en question sont clairement condamnées par les Dogmes de *St. Thomas*, & que, par une Providence Divine, il est arrivé que sa Doctrine, pleine de force & de verité, a seulement suffi pour faire échoïer un nombre innombrable d'Hérésies qui s'étoient élevées dans l'Eglise.

Méprisez donc courageusement, *Mes Chers Freres*, les calomnies qu'on tâche de répandre sur vos Dogmes de la *Grace efficace par elle-même*, & de la *Gratuite Prédestination à la Gloire*, sans aucune *prévision de mérites*, que vous avez jusques ici enseigné, & que vous avez puisé dans les Livres de *St. Augustin* & de *St. Thomas*, dans
la

la parole de Dieu, dans les Decrets des Conciles, dans les Autoritez des Peres, & dont v^{re} Ecole se glorifie depuis long-temps.

Comme donc toute personne sage & droite de cœur, n'osera avancer, (pas même les Calomnieurs) que la Doctrine de St. *Augustin* & de St. *Thomas*, ait été flétrie par les Censures de ladite *Constitution*; nous défendons sous les peines Canoniques, à qui que ce soit, de semer de telles calomnies, & de faire courir de tels bruits.

Continuez à vous regler sur la Doctrine de v^{re} célèbre Docteur, laquelle est plus claire que le jour, & ne renferme aucune Erreur, au moyen de laquelle il a illustré l'Eglise de Jesus-Christ. Soutenez-la, & défendez-en la pureté avec vigueur, puisqu'elle est la regle de la Doctrine Chrétienne, & qu'elle ne contient que les veritez de nôtre Sainte Religion.

Vos Prédécesseurs, *Mes chers Freres*, l'ont ainsi pratiqué, & c'est pour adoucir vos amertumes, & tranquiliser vos allarmes, que Nous vous annonçons ceci d'une voix Apostolique, & que Nous y prenons toute la part possible. C'est la moindre chose que Nous puissions, ayant embrassé vos Statuts, & fait profession dans v^{re} Ordre Illustre; y ayant été élevé, & y ayant par consequent sucé le lait de la Doctrine de St. *Thomas*, & la Providence venant de nous en tirer pour gouverner l'Eglise. Priez Dieu, qui est le Pere de la Paix & de la Verité, que chacun suive dans une simplicité de cœur la Doctrine de St. *Thomas*; afin que nous puissions un jour ne respirer que des sentimens de charité & de fraternité. &c.

Si la traduction paroît soupçonneuse, on peut consulter la Copie Latine que voici.

San-

*Sanctissimi D. N. D. Benedicti divinâ providentiâ
Papæ XIII. littera in formâ Brevis ad universos
Fratres Ordinis Prædicatorum Professores, adver-
sus calumnias Doctrinæ SS. Augustini & Thomæ
intentatas. Juxta exemplar impressum Romæ Ty-
pis Reverendæ Camera Apostolicæ.*

*Dilectis filiis universis Fratribus Ordinis Prædica-
torum Professoribus.*

BENEDICTUS PP. XIII.

Dilecti Filii, Salutem & Apostolicam Benedictionem.

DEmissas preces & æquissimas conquestiones vestras, quas dilectus filius Augustinus Pipia totius Ordinis Magister Generalis religioso vitæ exemplis, ac Doctrinâ, Prudentiâque commendatissimus supplici libello ad nos detulit. Eâ benignitate complexi sumus, quam, & vestra in Catholicam Religionem amplissima merita, & nostra, quam dudum professi sumus erga Ordinem Prædicatorum observantia filialis, nostræque demum humilitati impositum Paterna charitatis & sollicitudinis officium postulabant. Quod igitur egrè admodum, ut par est, molestèque feratis, erroribus à fel. record. Clemente Papâ XI. Prædecessore nostro per Constitutionem, quæ incipit, Unigenitus Dei filius, saluberrimo, & sapientissimo judicio rejectis, damnatisque Augustiniana, & Angelica Doctrina nomen obtendi; indeque audere nonnullos Apostolicæ Auctoritatis, ac vestræ existimationi detrahere; quòd ipsæ vestrarum sententiarum capita ejus Constitutionis censuris, notisque iniusta esse calumnientur; justam quidem animorum vestrorum offensionem laudâ damus; quâ nimium vos germanos sancti Thomæ discipulos ma-

ximè probastis. Magisterio enim tanti Doctoris imbutos nihil, decet magis, quàm ut in addictissimâ huic Sanctâ Sedi fide, obedientiâque præcipuum suorum suorum fructum, & laudem collocent; & absonas refragantesque Apostolicis decreis opiniones, non aversentur modò, sed per arma etiam lucis, & veritatis dissipent & evertant. Tantùm tamen abest, ut vicem vestram doleamus, ut vobis potiùs gratulemur; quòd hac etiam in parte causa vestra ab hujus Sanctâ Sedis rationibus sejuncta esse non potuerit; quòdque aliena prorsùs calumniòsæque interpretationes ad conflandam memoratâ Constitutioni invidiam temerè excogitatæ, ad injuriam quoque vestri nominis redundarint. Ceterùm non adèd vobis erat, aut dolendum, aut mirandum, quòd cum ipsis divinatorum librorum miraculis, & Apostolicis definitionibus pro impotenti, obfirmatòque partium studio passim vis afferuntur hac eadem contentionis, pervicaciæque licentia Angelicam Doctrinam attentare non dubitaverit. Illud potiùs jure mirandum, quòd tam præpostero Consilio in hac causâ locus esse potuerit, ubi sancti Thomæ exploratissimis sententiis damnati errores disertissimè confutantur. Quandoquidem Omnipotentis Dei providentiâ factum est (a) ut Angelici Doctoris vi ac veritate doctrina, non solum innumera, quæ vel ipsius atate vel antea grassata sunt, sed multa etiam quæ deinceps exorta sunt hæreses, confusa & convicta dissiparentur. Magno igitur animo contemnite, dilecti filii, calumnias intentatas sententiis vestris, de Gratiâ præsertim per se & ab intrinseco efficaci, ac de gratuitâ Prædestinatione ad gloriam sine ullâ prævisione meritorum, quas laudabiliter hætenus docuistis, & quas ab ipsis SS. Doctoribus Augustino & Thomâ se hausisse & verbo Dei, summorumque

Pon-

(a) Pius V. in Bullâ *Mirabilis Deus*. 1567.

Pontificum, & Conciliorum Decretis & Patrum dictis consonas esse schola vestra commendabili studio gloriatur. Cum igitur bonis & rectis corde satis constet, ipsique calumniatores, nisi dolum loqui velint, satis perspiciant, SS. Augustini & Thomæ (a) inconcussa iustissimaque dogmata nullis prorsus antedictæ Constitutionis censuris esse perscripta, ne quis in posterum eo nomine calumnias struere, & dissertationes ferere audeat, sub canonicis pœnis districte inhibemus. Pergite porro Doctoris vestri opera sole clariora, sine ullo prorsus errore (b) conscripta, quibus Ecclesiam Christi mirâ eruditione clarificavit (c) inoffenso pede decurrere, ac per certissimam illam (d) Christianæ Doctrinæ regulam, Sacrosanctæ Religionis veritatem, incorruptæque disciplinæ veritatem tueri, ac vindicare.

Hæc sunt, enim, dilecti filii, quæ Prædecessores nostri de sancti Thomæ Doctrinâ senserunt, & prædicârunt; quæque nos, non modo ad curarum vestrarum lenimentum, sed ad animi quoque nostri solatium libentissimè usurpamus, & præconio Apostolicæ Vocis efferimus. Inclytus enim Ordo iste, cui nomen dedimus, & quem expressè Domino miserante, professi sumus, eodem Angelicæ Doctrinæ lacte nos aluit, ac licet impari institutionis fructu, ad gerendam Ecclesiarum sollicitudinem eduxit; ut privato etiam diuturnoque colendarum artium experimento ediscere potuerimus, quod ex Apostolatus speculâ per hæc litteras annuntiamus. Deum intereâ qui pacem & veritatem diligendam præcipit, supplices

(a) Alexander VII. in Brevi incipiente, *Litteras*. 1660.

(b) Clemens VIII. in Brevi incipiente, *Dilecti Filii*. 1603.

(c) In collectâ Festi.

(d) Pius V. in Bullâ ut suprà.

des Princes &c. Mars 1725. 181

plices rogate, ut sincero Angelici Doctoris studio omnes in simplicitate cordis nitantur, qua illa docuit, intellectu conspicer, atque in unitate Spiritus, & charitate fraternitatis, qua ille egit, imitatione complere. Ac vobis, dilecti filii, Apostolicam Benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ apud S. Mariam Majorem sub annulo piscatoris die sextâ Novembris MDCCXXIV. Pontificatus nostri anno primo.

CAROLUS Archiepiscopus Emislenus.

II. Le 24. Decembre, veille de la Fête de Noël, les 25. ans étant revolus, au bout desquels on fait l'ouverture des *Portes Saintes* pour l'établissement du Jubilé universel, cette ceremonie se fit à Rome par Benoît XIII. en presence du Sacré College, d'un grand nombre de Prelats, de Princes & de personnes de distinction, tant Citoyens qu'étrangers, qui étoient placez dans diverses Loges, & parmi lesquels se trouvoient le Prince Electoral de Baviere & le Duc Ferdinand son Frere, qui s'étoient rendus depuis peu en cette Ville. Dans les tems qu'il regnoit plus de candeur & de simplicité, l'Eglise, moins liberale de ses tresors, n'accordoit le Jubilé universel que tous les cent ans; mais la necessité de rendre tous les hommes participans de ces graces, au moins une fois en leur vie, a porté le St. Siege à réduire ce long terme d'un siecle, à 50. ans, & dans la suite à 25. Voici un détail assez exact de ce qui s'est passé.

C E jour-là il y eut Chapelle publique au Va- *Ouverture*
tican, comme à l'ordinaire, à laquelle le *du Jubilé*
Pape n'assista pas. Dès le matin S. S. avoit expe- *universel, &*
dié aux Cardinaux Paulucci, Ottoboni, & Pam- *des Portes*
phili *Saintes.*

phili le Bref en vertu duquel ils devoient ouvrir les Portes Saintes des trois autres grandes Basiliques, dans le même tems qu'Elle feroit l'ouverture de celle de la Basilique de *St. Pierre*, & s'étant renduë sur les 11. heures dans la Sacristie, Elle y fut revêtuë de ses ornemens Pontificaux. De là le Pape se transporta à la Chapelle de *Sixte*, où après avoir fait les encensemens ordinaires au *St. Sacrement*, qui y étoit exposé, S. S. entonna le *Veni Creator*, durant lequel Elle se mit dans la Chaise.

Lorsque cet Hymne fut achevé, on commença la Procession. Le Pape en Chape & en Mitre avec un cierge à la main, étoit porté dans sa Chaise sous un Dais soutenu par les Referendaires de la Signature, environné de ses Mailliers, de ses Valers de pied, & de la Garde Suisse. Les Ecclésiastiques des deux Ordres, revêtus de leurs plus riches ornemens, étoient rangez dans la Place de *St. Pierre*, où ils s'étendoient de chaque côté jusqu'à l'*Obelisque*. Le Portique de la *Basilique* étoit orné des plus belles Tapissieries, de même que les Loges qu'on y avoit élevées pour le Chevalier de *St. George*, les Princes de Bavière, & autres Seigneurs & Dames de distinction.

Le Pape étant arrivé au lieu de la ceremonie, descendit de sa Chaise, & se plaça sur un magnifique Trône qu'on lui avoit préparé. Les Penitenciers se rangerent à côté de la Porte Sainte, ayans le Cardinal Conti, Grand Penitencier, à leur tête. S. S. descendit alors de son Trône, ayant son cierge allumé dans une main, & le Marteau de vernis doré dans l'autre. Avant que d'enfrapper la Porte, le Pape récita ce Verset, *Ouvrez-moi les Portes de justice*, auquel les Chantres répondirent; *Aussi-tôt que j'y serai entré, je rendrai gloire*

des Princes &c. Mars 1725. 183

gloire au Seigneur. Après quoi le Pape frapa le premier coup. Dans ce même moment furent ouvertes les trois autres Portes Saintes, ſçavoir, celle de *Ste. Marie Majeure* par le Cardinal Ottonboni, celle de *St. Jean de Latran* par le Cardinal Pamphili, & celle de *St. Paul* par le Cardinal Paulucci, qui s'étoient rendus à ces Eglises avec un Cortège de trois Caroffes ſeulement.

Avant que de fraper le ſecond coup S. S. dit ce Verſet : *J'entrerai, Seigneur, dans vôtre Maïſon, & penetré d'une ſainte crainte, j'adorerai dans vôtre Temple.* Au troiſième coup Elle récita cet autre Verſet : *Ouvrez les Portes, parce qu'avec nous eſt le Dieu qui fait la force en Iſraël.* Après quoi le Pape quitta ſa Mitre, remit ſon Marteau au Grand Penitencier, & remonta ſur ſon Trône où il ſ'aſſit. On travailla alors à ouvrir la porte Sainte, qu'on fit tomber ſur des clayes, pour empêcher l'embarras des pierres; ce qui ſe fit à l'aide des Maçons. Le Pape ſe leva enſuite la tête découverte, & dit : *Seigneur exaucez ma priere, & que mon cris parvienne juſqu'à vous.* Puis ſe tournant vers les Aſſiſtans à qui il dit : *Le Seigneur ſoit avec vous,* il continua à prier ainſi, *Nous vous prions, Seigneur, de prévenir nos actions par vôtre grace, & de nous en continuer le ſecours, afin que toutes nos prieres & nos œuvres ayant commencé par vous, finiſſent auſſi par vous.*

Les Muſiciens entonnerent enſuite le Pſeume xcix. *Chantez vous tous habitans de la terre, &c.* pendant lequel on nettoya l'entrée de la Porte, d'où l'on ôta le mortier & les pierres qui s'étoient détachées. D'un autre côté les Penitenciers lavoient les battans de la Porte avec des éponges trempées dans de l'eau benite, & l'ornoient de voiles précieux. Le Pape s'étant levé & découvert,

dit :

dit : *C'est ici le jour que le Seigneur a fait, votre peuple est bienheureux, Seigneur ; c'est ici la Porte du Seigneur ; & finit par cette Oraison : O Dieu qui avez ordonné au peuple d'Israël par votre Serviteur Moïse, de célébrer l'année du Jubilé & de la remission des pechez, accordez-nous, à nous qui sommes vos serviteurs, de célébrer l'année du même Jubilé que vous avez établi par votre autorité, & faites que votre peuple qui doit passer par cette Porte que vous nous avez fait la grace d'ouvrir, pour adresser ses prières à votre Divine Majesté, puisse heureusement commencer cette année, afin qu'ayant obtenu une pleine & entière remission de ses pechez, il puisse au moment de sa mort être appelé à votre gloire.*

Cette prière finie, le Pape s'affit, reprit sa Mitre, & descendit à la Porte Sainte, où étant arrivé, il se découvrit & se mit à genoux sur un carreau de damas blanc ; puis prenant la Croix de la main droite, ayant un cierge allumé dans l'autre, il entonna d'une voix ferme le *Te Deum*, qui fut continué pour la Musique : & laissant la Croix & le cierge, entra par la Porte Sainte, & se rendit à la Chapelle du Crucifix qui est contiguë. Là il se plaça sur un Trône qu'on y avoit élevé, & ayant appelé les Chevaliers de *St. Pierre* & de *St. Paul*, il les admit à lui baiser les pieds, après quoi il les exhorta à bien garder la Porte Sainte. Les Cardinaux suivirent deux à deux, ayans des cierges à la main, & baïsant le seuil de la Porte. Après eux venoient les Archevêques & Evêques, les Abbez, les Penitenciers, le Duc de Gravina, les Conservateurs de *Rome*, les Ministres Etrangers & la Noblesse. La cérémonie finit par l'hommage que les Cardinaux rendirent au Pape dans la Chapelle de *Sixte*, où il avoit été reconduit
process

proceffionnellement, & par un démêlé qui survint entre le Cardinal Conti, Grand Penitencier, & Mr. Gambarucci, Maître des ceremonies, au fujet du Marteau dont le Pape s'étoit servi, que chacun prétendoit lui appartenir, & dont la décision fut remife à S. S., qui a ordonné que le Marteau feroit rendu à la Maifon Althieri, & que ni l'un ni l'autre n'en auroit la garde.

III. Après cette fonction, le Pape retourna au *Vatican*, où 19. Cardinaux furent retenus à fouper fuivant l'ufage, mais traitez au goût du Pape, c'est-à-dire, fort frugalement, & le tems de dire *Matines* étant venu, S. S. defcendit avec L. Em. dans la Chapelle *Pauline*, pour y chanter l'Office. A minuit le Pape celebra la premiere Mefle, à laquelle le Connétable Colonna affifta en qualité de Prince du Trône: ce Seigneur ayant enfin accepté l'alternative de le faire tour à tour avec le Duc de Gravina, & s'étant excufé du refus qu'il en avoit fait. Cette Mefle finie, S. S. fit continuer les *Laudes*, congédia les Cardinaux, excepté fes Prélats Domestiques qui refterent avec Elle dans la Chapelle, où Elle demeura à genoux fur un Prié-Dieu jufqu'à l'aube du jour, que le Cardinal Albani, Camerlingue chanta la feconde Mefle: enfuite de quoi le Pape l'a dit lui-même dans fa Chapelle; & après avoir pris trois heures de repos dans fon Appartement, il retourna dans la Bafilique de *St. Pierre*, où S. S. celebra la troifieme Mefle folemnelle, pendant laquelle le Duc de Gravina affifta au Trône, & toutes ces ceremonies du matin furent terminées par la Benediction Pontificale donnée au peuple de deffus la grande Loge du *Vatican*, au bruit d'une triple décharge du Canon du Château *St. Ange*. Le 26. & le 27.

Fêtes de *St. Etienne* & de *St. Jean l'Evangéliste*, le Pape tint Chapelle publique avec le Sacré College, & quoique S. S. fut fort fatiguée, Elle alla l'après-midi visiter les prisons de la Ville, dans lesquelles Elle fit distribuer de grandes charitez, & ordonna diverses reparations pour la commodité des prisonniers. Lorsqu'Elle étoit sur le point de sortir, le Gouverneur de *Rome* lui représenta que pour achever une œuvre si pieuse, il seroit convenable d'accorder un pardon : à quoi le Pape répondit, qu'il lui laissoit le soin d'en faire mettre une vingtaine des moins coupables en liberté. Le 28. les deux Princes de Baviere eurent Audience de S. S. qui les reçut avec de grandes marques d'estime & d'affection, & le 29. L. A. S. partirent, dit-on, pour *Venise*, où elles vont passer le Carnaval.

IV. Il y a, à ce que l'on assure, un Decret tout dressé, qui a été minuté par le Pape, pour défendre aux Cardinaux de disposer à l'avenir par Testament des revenus de leurs Benefices en faveur de leurs Familles. Quelques Membres du Sacré College ont voulu faire là-dessus des remontrances à S. S., qui leur a, dit-on, fermé la bouche, en leur repondant, qu'Elle vouloit être obéie, étant juste que ces biens retournaissent aux pauvres ou aux Eglises, & qu'Elle revoquoit tous les Privileges accordez à ce sujet par ses Prédecesseurs. On est ici tout étonné de la fermeté du St. Pere, mais en même-tems on est édifié de son desintéressement envers sa Famille, pour laquelle il a déclaré qu'il ne feroit rien, qu'autant qu'elle lui presenteroit des sujets dignes, & qu'après qu'il auroit récompensé les personnes de merite qui servent depuis longtems l'Eglise. Le 31. le Pape fit la cérémonie dans l'Eglise des Dominicains de la *Mi-*

nerve, de sacrer Evêque d'*Osimo* le nouveau Cardinal Pipia, & S. S. resta ensuite à dîner avec S. Em. dans le Refectoire du Couvent. Il a été résolu qu'on donneroit à l'avenir 3000. écus d'appointemens par an à chacun des Nonces qui sont aux Cours de *Vienne* & de *France*, à cause des grandes depenſes qu'ils sont obligez de soutenir; & comme c'est la coutume de faire toutes les Années Saintes un nouveau Gouverneur de *Rome*, S. S. a, dit-on, nommé à ce Gouvernement Mr. Mezzabarba. Mr. Orighi, Neveu du Cardinal de ce nom, a été déclaré Prélat Domestique, & Referendaire des deux Signatures, & la place de Capitaine de la Garde à cheval, vacante par la mort du Duc de Guadagnola, a été donnée au Prince de Montemileto, en faveur duquel les deux Compagnies ont été réunies avec une augmentation d'appointemens jusqu'à la somme de 3000. écus. Le dernier Decret publié pour la reforme des abus & dont nous fîmes mention le mois dernier, porte en substance, que chaque Prêtre qui sera trouvé pendant le jour en habit court, sera condamné à une amende de dix écus, & à dix jours de prison; que tous ceux qui oseront porter la peruque, seront suspendus *ipſo facto*, de toute fonction Ecclésiastique.

V. Le premier Janvier le Pape tint Chapelle publique, où le Cardinal de Polignac celebra la Messe, & reçut ensuite les complimens du Sacré College sur le renouvellement de l'année. Le 2. le Card. Cinfuegos eut une Audience extraordinaire de S. S., à laquelle il remit l'Acte de l'Empereur pour la restitution de *Comachio*. On attend, dit-on, le Comte de Colloredo, Gouverneur General du *Milanez*, pour en faire l'évacuation; & en ce cas, ce sera un Cardinal qui en viendra prendre

dre possession ; mais si S. M. I. n'y envoie qu'un de ses Generaux, cette Commission sera donnée à un simple Prelat. Ce qui confirme cette restitution, & que cette affaire est absolument consommée, est que le Pape accorde à l'Empereur un Bref pour lever le dixième sur tous les revenus Ecclesiastiques dans les Pais Hereditaires. Le 4. le Pape assista à la Congregation ordinaire du *St. Office*, & l'après-midi S. S. alla visiter les 4. Eglises désignées pour gagner les Indulgences du Jubilé : ayant pour tout Cortège 3. Carrosses à 6. Chevaux, dans lesquels étoient quelques Prelats, & n'étant escorté que par un petit Détachement de Chevaux Legers. Le 7. S. S. fit la ceremonie de sacrer Mr. Fonseca Evêque de *Tessy*, dans l'Eglise des Religieuses Dominicaines, & l'expédition des Bulles a été accordée *gratis* à ce Prélat.

VI. Mr. Mezzabarba est nommé pour recevoir les Evêques de l'Erat Ecclesiastique, qui doivent venir assister au Synode que le Pape a convoqué pour le premier Dimanche d'après Pâques. On assure toujours que S. S. a résolu d'y proposer la refoime du Clergé Seculier & Regulier, & de prendre des mesures par raport à la Doctrine de l'Eglise, que S. S. veut déterminer à quelque prix que ce soit. On vient de publier un Bref qui ordonne qu'à l'avenir les Prêtres criminels ne seront plus condamnez aux peines des Galeres, mais à tirer des pierres de la Carriere de *Lergastro* près de *Civita-Vechia*. Le 9. le Cardinal Acquaviva, Ambassadeur d'*Espagne*, mourut dans son Palais de la goutte qui lui étoit remontée à la tête & dans la poitrine, âgé seulement de 59. ans. Nous en parlerons à l'Article des morts. Par son décès, il vaque un troisième Chapeau dans le Sacré College, l'Evêché de *Ste. Sabine*, la Commanderie de

Ste.

Ste. Cicile, & la place de Ministre d'*Espagne*, qui fera, dit-on, remplie par le Duc d'Atri son Neveu & son Héritier universel. Cette Eminence avant sa mort, s'étoit démis, du consentement du Pape, de quelques autres Benefices dont Elle jouïssoit, en faveur de Mr. Trajan Acquaviva son Neveu, Gouverneur d'*Anconne*, qui a aussi eu ses meubles & toute sa vaisselle d'argent. Par son Testament elle laisse quelques galanteries de prix au Chevalier de St. George & à la Princesse son Epouse, ses Porcelaines à la Princesse de Piombino, un très-beau Crucifix & un Tableau au Pape, une somme considerable pour être distribuée à ses Domestiques, & ses Exécuteurs Testamentaires sont les Cardinaux Gualthieri & Orighi, avec Mr. Lambertini, à chacun desquels elle laisse un Tableau. Son Corps est déposé dans l'Eglise de *Ste. Cicile Trastevere*, dont elle étoit Titulaire.

VII. Voici encore deux traits de la fermeté du St. Pere à présent Regnant, qui pourront trouver place & figurer dans l'Histoire de sa vie. Un particulier ayant traduit le Pleutier en *Italien*, & l'ayant fait presenter aux Membres du St. Office qui refuserent leur aprobation, sous prétexte qu'il n'est pas permis d'imprimer aucun Livre de l'Ecriture en Langue vulgaire, le Pape se fit montrer l'Ouvrage, & l'ayant lû avec beaucoup de soin, fit venir le Maître du Sacré Palais pour l'entendre sur cet Article. Celui-ci representa d'abord au St. Pere, que les traductions en Langue vulgaire étoient si fort contre les regles & les usages de la Cour de *Rome*, qu'il n'osoit accorder cette permission; à quoi le Pape repondit, qu'il falloit abroger de tels usages si contraires au bien de la Religion: que pareilles Traductions pouvoient produire d'excellens effets; qu'on instruiroit le peu-

ple dans les Prônes & les Sermons sur l'utilité de lire l'Ecriture Sainte, & que personne n'y trouveroit à redire: sur quoi le Maître du Sacré Palais a accordé la permission d'imprimer ledit Pseautier en Italien. L'autre trait regarde les Ouvrages du fameux Pere Alexandre Dominicain François, qui sont dans l'*Index*, & au nombre des Livres defendus. Sa Sainteté l'ayant sçu fit de grands reproches au Secrétaire de l'*Index*, & lui ordonna de les rayer; de quoi ce Secrétaire ayant paru embarrassé, & le Pape lui en ayant demandé la cause, il repondit qu'il supplioit S. S. de lui permettre de communiquer la chose à la Congregation avant de l'exécuter; mais le St. Pere repliqua qu'il le lui defendoit, & qu'il vouloit être obéi, sans être obligé de prendre l'avis de cette Congregation. Le Cardinal Tolomei ayant fait depuis des remontrances au Pape de la part de la même Congregation, sur ce que S. S. faisoit beaucoup de choses sans la consulter, le St. Pere le chargea de dire aux Cardinaux qui la composent, que cette Congregation avoit été établie pour donner des conseils aux Souverains Pontifes dans des affaires difficiles, & lors qu'ils leur demanderoient avis; mais non pas pour les astreindre à la consulter sur des choses où la verité est évidente & les regles claires & certaines. Je laisse aux Lecteurs à faire leurs reflexions sur cette conduite du St. Pere.

VIII. On veut que les differends entre le St. Siège & la Cour de *Turin*, au sujet des Evêchez dans les Etats du Roi de Sardaigne, que S. M. prétend être à sa nomination, soient tout-à-fait terminez; mais on parle fort diversement des conditions. On est occupé à dresser les Lettres circulaires pour la convocation des Evêques qui doivent assister au Concile Romain. Mr. Fini en est nommé

mé Sectetaire : les Evêques du *Capoïan* & du *Pisan* s'y trouveront en qualité de Suffragans du Pape ; les Evêques immédiatement soumis au St. Siège, les Archevêques qui n'ont point de Suffragans, & les Abbez qui ne reconnoissent point de juridiction Episcopale, auront aussi droit d'y assister. Le Pape fit le 16. quelques changemens dans les Charges, Mr. Pilastri Gouverneur de *Macerata*, a été fait Vorant de la Signature de Grace ; Mr. Ceva Grimaldi Gouverneur de *Tessy*, Ponant de la Congregation de la Visite Apostolique & de la Fabrique ; Mr. Resoneco Gouverneur de *Fermo*, Vorant de la Consulte ; & Mr. Olivieri a été nommé, à la recommandation du Cardinal Albani, pour porter au Grand Maître de Malthe l'Epée qui fut benite par S. S. le jour de Noël, dans la Basilique de *St. Pierre*. Le Gardinal Petra a été pourvû d'une Abbaye en *Calabre*, vacante par la mort du Cardinal Acquaviva, qui est de 2500. ducats de revenu, à la reserve d'une pension de 180. ducats assignée à Mr. Fini. Le Pape a permis de representer l'*Opera* sur les differens Theatres de cette Ville, pourvu que ce soit sur des sujets sacrez & de devotion. Il n'est pas venu beaucoup de Pelerins à *Rome* pour gagner le Jubilé de l'Année Sainte. Il y a peu de Prêtres, & encore moins de gens de distinction.

IX. *Naples*. Les tems orageux qui continuent ici, ont fait perir plusieurs Bâtimens chargez de Grains & de Marchandises, entre autres deux Felouques qui revenoient de *Sicile*, & quantité de Barques de Pêcheurs : & on a trouvé divers Corps noyez & jettez sur le rivage par la Marée, entre *Serento* & *Chiaia*. On a lancé à l'eau un nouveau Vaisseau nommé le *St. Michel*, pour le service de la Compagnie Imperiale qui va trafiquer aux *Indes Orientales*.

Orientales. Il est de 40. pieces de Canon, & fabriqué à la maniere Angloise. S. Em. le Cardinal Viceroi a conferé à Dom Nicolas Frangiani la Charge de Secrétaire d'Etat, vacante par la promotion de Mr. François Centore, à celle de Président de la Chambre Royale. L'ouverture du Carnaval se fit le 12. à la maniere accoutumée.

X. *Genes*. Le 31. Decembre on chanta dans l'Eglise des Jesuites un *Te Deum* solennel, pour remercier Dieu de ses bienfaits pendant l'année 1724. qui alloit finir. Mrs. Paul Gerôme Palavicini, Jean Antoine Durazzo, Laurent Mari, & Charles Fornari, ont été élus nouveaux Protecteurs de la Maison de *St. George*, & le premier Janvier les cinq Senateurs dont le Senat a été augmenté, s'étant rendus au Palais Ducal avec une nombreuse suite de Noblesse, prirent possession de leur nouvelle Dignité. Mr. Bragadin est arrivé ici revenant de son Ambassade d'*Espagne*, & retournant à *Venise*. On apprend par un Bâtiment de *Porto-Longone*, que le Convoi Espagnol qu'on y attendoit, est arrivé, & qu'on y a débarqué les Troupes, l'argent & les munitions qui étoient à bord. Les deux Galeres de la Republique sont toujours en course contre les Corsaires.

XI. *Venise*. Tous les Theatres ont été fermés pendant les trois premiers jours de cette année, à cause des Prières de 40. heures, & le 4. ils furent ouverts, & les divertissemens recommencerent. Les deux Princes de Baviere ont passé par ici venans de *Rome*: L. A. S. n'y ont pas fait un si long séjour qu'on l'avoit cru, & repartirent le 9. pour *Munich*: elles ont été remplacées par le Prince Hereditaire de Modene, & la Princesse son Epouse, qui sont revenus en cette Ville avec une nombreuse suite, pour y passer le Carnaval. Aucun Bâtiment

n'a osé entrer en Rade pendant quelques jours , à cause des tems orageux , cependant le 13. il partit pour *Corfou* une Felouque avec une grosse somme d'argent pour les besoins de la Flotte, de conserve avec plusieurs Bâtimens Marchands destinés pour divers Ports du Levant. La liberté du Commerce est entièrement rétablie avec la *Dalmatie* & l'*Albanie Venitienne* , & la quarantaine pour les Isles de *Corfou*, *Zantes*, *Cephalonie*, *Ste. Maure* , & *Prevezza* , a été reduite à 28. jours. On a aussi des avis que l'*Albanie Ottomane* est delivrée du mal contagieux, sur quoi on a envoyé ordre de lever les Gardes qui étoient sur les frontieres. Le 22. Mr. André Gritti monta en qualité de Noble Commandant , la Galere Bragadina. Il est tombé ici des neiges en abondance, qui n'interrompent pas le cours des plaisirs du Carnaval. Mr. Bragadini est revenu de son Ambassade d'*Espagne* avec Madame son Epouse & son Fils qui l'y avoient accompagné.

XII. *Florence*. Le Grand Duc fut de nouveau indisposé au commencement de cette année ; son principal Medecin avoit été mandé ; mais cela n'a pas eu de suites. Le tremblement de terre dont nous fîmes mention le mois dernier , a été beaucoup plus considerable qu'on ne l'avoit dit , plusieurs maisons en ayant été renversées , & grand nombre de personnes écrasées sous les ruines. Le 15. on fit dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville les obseques du feu Prince Regnant en *Espagne* Don Louis premier , avec beaucoup de pompe & de solennité , & toute la Court y assista en grands habits de deuil. Ce fut l'Archevêque de *Sienne* qui officia , & l'Oraison funebre fut prononcée par le fils de Mr. Collateral del Riccio. On n'entend parler ici que de naufrages & d'inondations de Rivières.

vieres. On assure comme une chose certaine que l'Empereur a fait signifier au Duc de Massâ par le Gouverneur de *Milan*, qu'il lui defendoit de vendre ou d'aliener son Duché, sous peine de son indignation Imperiale. Ainsi tout ce que nous en avons dit jusqu'à present se trouve par là détruit.

XIII. *Livourne*. On vient d'apprendre qu'un Vaisseau Marchand Venitien, parti dernièrement de ce Port pour *Gallipoli*, est malheureusement péri près de *Reggio en Calabre*.

XIV. *Milan*. On ne se flatte pas que le Prince Eugene de Savoye, qui a été nommé par l'Empereur Vicaire General en *Italie*, vienne faire ici sa résidence; mais on espere qu'il y viendra faire un tour, & que sa presence rendra l'expédition des affaires plus prompte. Le Senat doit nommer une personne de distinction pour aller complimenter S. A. S. à *Vienne* sur sa nouvelle Dignité, & des 150. mille florins d'appointemens qui lui sont assignez, il y en aura 55. mille payez par les Etats de ce Duché, le surplus par les Royaumes de *Naples* & de *Sicile*. On confirme que le Comte de Colloredo sera rapellé dans peu de ce Gouvernement, & que l'Empereur l'a choisi pour remplir la Charge de Grand Marechal de la Cour. Le Marquis Lucini est parti pour *Turin*, où il va complimenter de la part de l'Empereur, le Roi de Sardaigne & le Prince de Piemont sur le mariage de S. A. R. On attend les dernieres resolutions de la Cour de *Rome*, pour faire l'évacuation de *Commachio*.

XV. *Turin*. Les chemins sont devenus impraticables par la quantité de neiges qui sont tombées, particulièrement sur les Montagnes. Le premier Janvier L. M., le Prince & la Princesse de Piemont reçurent les complimens de la Noblesse,

des differens Colleges, & du Magistrat sur le renouvellement de l'année, & depuis le retour de la Cour en cette Ville, les fêtes & les plaisirs n'ont pas discontinué. Le Conseil de Guerre travaille au Procès du Marquis de Salles Gouverneur de *Savoie*, qui s'est retiré à *Cremone*. Le Marquis d'Aix Colonel d'un Regiment d'Infanterie est nommé pour aller relever à la Cour de *Vienne* le Marquis de Broglio Ministre de S. M., qui passera, dit-on, à l'Ambassade de *France*; & Mr. Fontana a été envoyé à la Cour de *Rome*, pour travailler à l'accommodement entre les deux Cours, qui est, à ce que l'on assure, sur le point d'être conclu. On parle toujours d'un Camp de douze mille hommes qui doit se former au Printems prochain sur les frontieres du *Milanez*.

XVI. *Suisse*. Le renouvellement de l'Alliance entre la *France* & les Cantons Protestans, est toujours accroché. On demande, dit-on, pour préliminaire la restitution des Places conquises sur les Catholiques Romains; à quoi il n'y a pas d'apparence que les Cantons de *Zurich* & de *Berne* consentent, d'autant qu'elles leur ont été cedées par le Traité d'*Aran*. La *France* semble marquer là-dessus assez d'indifference; mais cette Couronne ayant défendu la sortie des Grains d'*Alsace*, pour entrer en *Suisse*, & ayant affecté de payer avec éclat la pension aux Catholiques Romains, on prétume par cette conduite qu'elle seroit bien aise d'être recherchée, & qu'elle n'en veut pas faire la premiere démarche. Voici une Lettre du Marquis d'Avarey Ambassadeur de *France* à *Soleure*, à Messieurs de *Basle*, en reponse de celle que ce Ministre avoit reçu d'eux au sujet de leur pension: qui paroît fortifier cette conjecture,

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

J Ai reçu la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 17. du mois dernier , touchant la Pension de V^{otre} L. Canton , sur le payement de laquelle il est vrai que je ne vous ai pas écrit , parce que vous savez que les Pensions ne sont que des suites de l'Alliance , & que la vôtre avec le Roi est expirée depuis le 1. Septembre 1723. Il ne tiendra qu'à vous , Magnifiques Seigneurs , de la renouveler , puisque S. M. y est de sa part très-portée ; & à procurer par là l'établissement d'une parfaite union dans le Corps Helvetique , dont les avantages & le bonheur lui seront toujours très-chers. Je desire ardemment de me voir en état d'y contribuer , aussi bien qu'à vôtre satisfaction , par mes soins & par tous mes offices , vous assurant , Magnifiques Seigneurs , que je suis très-sensible aux vœux que vous avez voulu faire pour moi au sujet de la nouvelle année. Je vous la souhaite également heureuse ; & à moi les occasions de vous faire plaisir. &c. A Soleure ce 3. Janvier 1725.

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable
en FRANCE depuis le mois dernier.*

I. Versailles. Le 6. Janvier Fête des Rois , il y eut un grand festin à la Cour. La Compagnie étoit choisie & nombreuse : on tira le Gâteau , & ce fut la Marquise de la Vrilliere qui eut le bonheur d'avoir la Fève , ce qui mit le Roi de

à belle humeur, que lorsque cette Dame but, Sa Majesté cria à haute voix, & à diverses reprises, *La Reine boit.* On fait les dispositions nécessaires pour le voyage de *Marly*; S. M. a permis aux Duchesses d'Orléans & de Bourbon qui seront de sa suite, de nommer telles Dames qu'elles jugeront à propos, & on prépare le Château de *Vincennes* pour recevoir la jeune Princesse Doüairière d'Espagne qui est attenduë ici pour le mois de Mai. L'Infante-Reine a été légèrement indisposée: Le Comte d'Alais second fils du Prince de Conti est, dit-on, hors de danger, & la Princesse sa Mere est tombée malade. Le Comte de Charolois travaille depuis quelque tems avec les Ministres, pour prendre place incessamment au Conseil du Roi. Le 9. Mr. Walpole Ambassadeur Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne, eut une Audience particulière de S. M. à laquelle il presenta une Lettre du Roi son Maître sur les affaires du Congrès de *Cambrai*, & sur quelques nouvelles prétentions de la Cour de *Madrid*.

II. Les Etats de *Bretagne* assemblez à *St. Brieux*, s'étant separez le 16. Decembre dernier, le Maréchal d'Alegre qui y a assisté en qualité de Commissaire du Roi, revint ici au commencement de Janvier, & a depuis rendu compte à Mr. le Duc de ce qui s'y est passé. La Cour paroît fort satisfaite du don gratuit de deux millions qui lui a été accordé, & des autres dispositions qui y ont été faites. Les Députés que l'Assemblée a nommé pour en apporter les Cahiers au Roi, sont l'Evêque de *St. Brieux* pour le Clergé, le Duc de Berthune, en qualité de Baron d'*Ancenis*, pour la Noblesse, & Mr. de la Piglais, Senechal, & premier Juge de la Senechaussée Royale de *St. Brieux*, & Gentilhomme de la Province pour le tiers Etat.

S. M. a disposé de la Lieutenance de Roi de *Landau*, vacante par la mort de M. de Rambion, en faveur de Mr. de la Mothe, Colonel du Regiment de Blaisois, qu'il a vendu à un Parent du Marquis de Breteuil, Ministre de la Guerre, & a donné une pension de 3000. livres à Madame Robert, veuve de Mr. Robert, Intendant du *Canada*, décédé depuis peu à bord du Vaisseau qui le conduisoit à *Quebec*. Il est certain que le Roi a accordé un Brevet de Conseiller d'Etat Honoraire à Mr. Paris l'aîné, & que S. M. a créé une nouvelle Charge d'Inspecteur General des Monnoyes de *France* en faveur de Mr. Paris de la Montagne son Frere, qui s'est démis des arondissemens des Bureaux des Finances; Emploi qui sera désormais exercé par six Fermiers Generaux, sous l'Inspection de Mrs. Gaumont & Fagon. Ainsi ce que l'on avoit publié de leur retraite & de leur disgrâce, est mal fondé, & ces Messieurs sont en meilleure posture que jamais. Mr. l'Echaffier, Superieur du Seminaire de *St. Sulpice*, a été nommé Doyen de la Faculté de Theologie, à la place de feu Mr. Chaudiere, & Mr. Parault, Bachelier en Licence, remplacé l'Abbé Chabannes dans le poste de Prieur de *Sorbonne*. L'Evêque de *Boulogne*, peu satisfait de ses Diocésains, demande d'être transféré à l'Evêché de la *Rochelle*, dont S. M. n'a pas encore disposé.

III. Mr. Walpole, Ministre du Roi de la *Grande Bretagne*, a eu diverses Conferences avec Mr. le Duc sur les nouvelles prétentions de la Cour de *Madrid* à la charge de S. M. Britannique. On attend dans peu un nouvel Ambassadeur d'*Espagne*, & l'Abbé de Livri qui est à *Lisbonne*, a, dit-on, ordre de venir résider à *Madrid*; le Maréchal de Tessé demandant toujours d'être rapellé à cause de son grand âge. On parle d'un nouvel arrange-

. gement

gement dans les Finances, dont le projet a été dressé par Mr. le Duc, qui sera très-avantageux, & au moyen duquel toutes les dettes de la Couronne seront acquittées dans 3. ans: Les appointemens des Gouverneurs de Provinces, qui avoient été considérablement augmentez pendant la Regence de feu Mr. le Duc d'Orleans, doivent être diminuez, & remis sur le pied qu'ils étoient pendant le Regne de Louis XIV. Le 13. Mr. le Duc alla à *Marly*, pour voir si tout étoit prêt pour la reception de S. M. Ce Prince fait faire un nouvel Escalier à *Chantilly*, & s'il est achevé avant *Pâques*, le Roi s'y rendra immédiatement après les Fêtes, & ira, dit-on, de là à *Diepe* & au *Havre*, pour satisfaire sa curiosité de voir la Mer.

IV. Il se tint le 16. un grand Conseil en presence du Roi & des Princes du Sang, dans lequel on fit lecture d'une Lettre fort ample du Prince Regnant en *Espagne*, qui se plaint de la longue durée du Congrès de *Cambrai*; & on croit que les moyens concertez entre cette Cour, celles de *France* & de la *Grande Bretagne*, vont être mis à exécution pour lui rendre son activité. Sur les avis certains qu'on a reçus par le Chevalier de Conflans, qui est toujours à la Cour de *Madrid*, que le Douaire de la jeune Princesse Douairiere étoit réglé à 50000. pistolles, la Duchesse Douairiere d'Orleans, & le Duc son Fils, ont nommé les Officiers qui doivent composer sa Maison lors qu'elle sera arrivée ici. S. M. a consenti à un Traité que le Sr. Thomas Ingenieur a fait avec les Fermiers Generaux d'*Alsace*, de *Franche Comté*, & des *trois Evêchez*, par lequel il s'engage d'épargner tous les ans pour 100000. écus de bois qu'on employe aux Salines, d'en faire les épreuves à ses dépens, & sans interrompre le travail

vail des Ouvriers, & de rendre le Sel pour le moins aussi bon & en plus grande quantité qu'auparavant. Le Roi en recompense de ce service qui est important, eu égard à la rareté du bois, accorde au Sr. Thomas & à ses descendans, la moitié des épargnes qu'il pourra faire.

V. *Marly*. Le Roi partit le 17. à 11. heures du matin de *Versailles*, & se rendit le même jour en chassant à *Marly*, avec les Princes & Princesses du Sang. Les Seigneurs & Dames qui ont suivi S. M. sont au nombre de 117., & les Bureaux sont restez à *Versailles*. Mr. le Duc, qui est ingénieux à procurer de nouveaux plaisirs à ce jeune Monarque, a disposé les choses de maniere que S. M. se plaît beaucoup ici, y ayant journellement & successivement fêtes galantes, grand jeu, Comedie & parties de chasse. Le Roi a augmenté de 8000. livres la pension annuelle du Duc d'Antin, pour le dédommager des grandes dépenses qu'il a faites, lorsque S. M. passa à sa maison de *Petit-Bourg* en revenant de *Fontainebleau*. Mr. Bignon de Blanz y a obtenu les grandes & petites Entrées à la Cour, & la survivance de la Charge de Garde de la Bibliothèque Royale, actuellement exercée par Mr. l'Abbé Bignon son Oncle. Le Marquis d'Oise est nommé Inspecteur General des Fortifications du Royaume, à la place du Marquis d'Asfeld, & Mr. de St Aignan, Evêque & Comte de Beauvais, a reçu, dit-on, ordre de se retirer dans son Seminaire, avec 6000. livres de pension sur ses revenus; le surplus étant réservé pour payer les Créanciers. Mr. le Duc d'Orleans se charge de toutes les belles Peintures que le feu Duc son Pere a laissé dans le Palais Royal, & le Château de *St. Cloud*; à condition qu'il indemnifera Madame la Duchesse sa Mere, & les deux
jeunes

jeunes Princesses ses Sœurs. Mr. Berthelot de Montchene a été fait le sixième Intendant des Finances, & son Intendance du Commerce a été donnée à Mr. Roüillé, Maître des Requêtes.

VI. Madame Infante est restée à *Versailles* avec sa Maison. Il y a tous les jours à *Marly* grande table, & le Roi soupe tous les soirs avec les Dames à son grand couvert. La Duchesse Doüairiere d'Orleans occupe l'Appartement de feu Madame de Maintenon ; Mr. le Duc son Fils, celui de feu Madame la Duchesse de Berry ; & Mr. le Duc de Bourbon, celui qui touche l'Appartement du Roi. S. A. S. travaille actuellement à remettre sur pied l'Ordre de *St. Michel*, & on fait par ses ordres une recherche exacte de tous ses titres & prérogatives. Jamais les divertissemens du Carnaval n'ont été si grands que cette année ; ce sont tous les jours de nouveaux plaisirs ; cependant il n'y a pas encore eu de Mascarades, & il n'y en aura que la dernière semaine. Le 25. Mr. le Duc d'Orleans se trouva indisposé, & retourna au Palais Royal avec Madame la Duchesse sa Mere, & la Princessé son Epouse. Mr. le Comte de Baviere, Grand d'*Espagne*, & Fils naturel de l'Electeur de ce nom, est dangereusement malade à *Versailles*. Le 27. on reçut un Exprés de *Florence*, avec avis que le Grand Duc étoit à l'extrémité. Cette nouvelle n'a pourtant pas eu de suites, ce qui fait croire que ce Prince se trouve beaucoup mieux.

VII. Le premier Février le Roi revint de *Marly* à *Versailles*. Le 2. Fête de la *Purification de la Vierge*, S. M. assista à la Procession solennelle des Chevaliers du *St. Esprit*, qui se fait tous les ans à pareil jour, & dina ensuite à une table de douze couverts, ayant le Comte de Clermont à sa droite, & le Duc du Maine à sa gauche. Le 3. S.

S. M. prit le divertissement de la chasse dans le Bois de *Boulogne*, & retourna le soir à *Marly*. Le Roi a disposé de la Charge de Lieutenant de Roi de la Province de *Languedoc*, vacante par la mort du Marquis de Canillac, en faveur du Marquis de Prye; & Mr. Berthelot de Monichene, nouvel Intendant des Finances, a obtenu la Direction generale des Ponts & Chaussées du Royaume, sur la démission qu'en a donnée Mr. du Bois, Frere du feu Cardinal de ce nom. Mr. Bonnier, Fils du Tresorier General des Etats de *Languedoc*, qui doit épouser la Sœur de la Marquise de Prye, a l'agrément du Roi pour le Regiment *Dauphin* Dragons, qu'il achete du Comte de Riom, pour la somme de 120000. livres comptant, & une rente viagere de 8000. livres. Comme les eaux de la Riviere de *Dive* en *Poitou* n'ont pas un libre écoulement, & que croupissans dans les marais voisins, elles rendent plusieurs terres incultes, & causent beaucoup de maladies dans le Pais, Mr. le Marquis de Pezé est chargé de faire travailler à déseicher ces marais, & à donner un cours plus libre à la Riviere. On frappe des Médailles d'or & d'argent, que le Roi fait distribuer à tous les Seigneurs de sa Cour, representant d'un côté ce jeune Prince avec cette Devise, *Ludov. XV. Rex Christianissimus*, & au revers, une chasse avec ces mots, *Habet sua castra Diana*.

VIII. *Paris*. Le Parlement s'est assemblé pendant plusieurs jours à huis clos, pour entendre le rapport de Mrs Durand, Palu & Delpêche Conseillers, sur l'affaire de Mr. le Blanc. Mr. le Duc d'Orleans & le Prince de Conti se sont trouvez regulierement à toutes les Audiences, avec quelques Ducs & Pairs; & le 8. Janvier Mr. le premier Président fit l'ouverture de la premiere séance

ce, par un Discours dans lequel il recommanda, entre autres, le secret. Le 19. on acheva l'examen des piéces rapportées au Procés; le 20. on devoit aller aux opinions; mais l'absence du Duc d'Orleans & du Prince de Conti, qui étoient allés à *Marly* assister au Conseil des Dépêches, fit remettre le jugement à une autre fois. Le 22. le Parlement se rassembla, & ce jour-là les Evêques Ducs de *Laon* & de *Langres* prêtèrent serment, & prirent séance en qualité de Pairs Ecclésiastiques du Royaume. Après cette ceremonie on reprit l'affaire de Mr. le Blanc; on recueillit les voix qui étoient au nombre de plus de 160., & Mr. le premier Président prononça l'Arrêt suivant.

Vû le Registre de Mr. le Procureur General, la Cour ordonne que les trois Procés seront continuez à la Tournelle, sur les anciennes piéces, selon les Arrêts de la Cour &c.

Il est évident par ces termes, qu'il ne s'est point trouvé de charges suffisantes contre ce Ministre: l'Arrêt portant, que les trois Procés concernant l'assassinat des Srs. Sandrier de la Combe, & de la Guignoniere seront jugez à la *Tournelle*, suivant les Lettres Patentes de renvoi, & sans qu'il y soit rien dit de Mr. le Blanc, qui étoit accusé, d'y avoir part. Mr. le premier Président ayant prononcé l'Arrêt, Mr. le Duc d'Orleans fit un compliment, par lequel il témoignoit sa satisfaction, de ce que son opinion se trouvoit pour la premiere fois conforme à celle d'une si illustre Compagnie: le Chevalier le Blanc en alla aussi-tôt porter la nouvelle au Gouverneur de *Vincennes*, pour qu'il en informât Mr. le Blanc qui y est détenu, & cette décision a causé une joye inexprimable à toute la famille de ce Ministre, & à ses amis qui sont en grand nombre,

& qu'il s'est acquis par ses manieres également honêtes & genereuses. Cependant on ne croit pas qu'il soit encore si-tôt mis en liberté, ayant été arrêté par une Lettre de Cachet, qui doit être revouée par un autre. Reste à juger l'affaire du Sr. de la Jonchere, & des autres prisonniers qui sont dans les prisons de la Conciergerie, chargez des assassinats mentionnez ci-dessus, & qui n'aura peut être pas une si heureuse issue que celle de Mr. le Blanc, à la décharge duquel tout le monde prend part.

IX. Les fonds destinez pour le Canal de *Provence* ayans été réduits par le *Visa* aux trois cinquièmes, le Roi vient de les rétablir en entier, par une Ordonnance d'un million cent cinquante mille livres que S. M. a fait expédier sur le Trésor Royal, payables en especes, à condition qu'on fera travailler incessamment à ce Canal. Mr. de Crozat qui en est le Trésorier, avoit encore touché 50000. livres qui ont été reduites à 40000. par la dernier diminution des Especes, & le 9. s'étant tenu chez lui une Assemblée des Directeurs & des principaux Actionnaires, il fut resolu que cette somme seroit remise au Sr. Cyprien, qui est le même qui fut député par la Compagnie en 1720. pour aller à *Rome* demander au Pape la permission de faire passer ce Canal par son Territoire d'Avignon. Mr. le Duc s'est fait donner un état exact de toutes les Villes conquises en *Flandres*, par lequel il paroît que ces Places sont bien pourvûës. Les Fortifications de *Lille* sont bien réparées, de même que celles de *Condé* & de *Valenciennes* qui sont les plus exposées. Le Bureau de la Librairie a été donné à Mr. d'Argenson Chancelier de Mr. le Duc d'Orleans; Mr. Berthelot de Montchenequi vient d'être fait un des six Intendans de Financ-

es, aura dans son Département les Hôpitaux du Royaume, les Octrois des Villes, & le Contrôle des Actes & des Greffes, démembrés du Département de Mr. Gaumont.

X. Mr. le Comte de Windisgratz premier Plenipotentiaire de l'Empereur au Congrès de *Cambrai*, est arrivé ici pour exécuter une Commission dont il est chargé; & en a donné avis au Comte de Morville Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, à qui S. Exc. a communiqué ses instructions. La Cour a fait une remise considérable au Cardinal de Polignac son Ambassadeur à *Rome*, pour le mettre en état de soutenir les grandes dépenses qu'exigent son caractère: on dit toujours que son Eminence sera faite Coadjuteur de l'Archevêché de *Paris*, préféablement aux autres prétendans qui sont en grand nombre. Le Prince & la Princesse de Birkenfeld sont attendus ici d'*Alsace* pour y faire quelque séjour. Le Roi paroît résolu de soutenir fortement ce Prince dans ses prétentions à la succession du Duché des *Deux-Ponts*, qui lui est contestée par le Prince de Sultzbach. Le Duc Regnant de ce nom a été dangereusement malade; mais il se porte à présent beaucoup mieux; cependant comme la Cour Palatine a fait quelque mouvement pour se mettre en possession de cet Etat; on a envoyé des ordres à l'Intendant de *Strasbourg*, de veiller à ce qui se passera de ce côté-là, & d'en informer aussi-tôt les Ministres. On travaille en cette Ville à des Equipages magnifiques pour le Duc d'Holstein Gottorp, qui doivent être envoyez à *Dunkerque*, pour être transportez de là par Mer à *Petersbourg*.

XI. On apprend que le tiers de la Ville de *Rennes* en Bretagne, qui fut presque reduite en cen-

dres il y a environ deux ans, est rebâti, & S. M. vient encore de faire donner cent mille livres à ses Habitans, pour les encourager à la rendre plus belle & plus magnifique qu'elle n'étoit ci-devant. Ceux de *St. Malo* n'ont pu obtenir la permission de la Cour de *Madrid* d'envoyer des Vaisseaux trafiquer dans la Mer du *Sud*, quoiqu'ils se fussent engagés de ne point les charger de pareilles Marchandises à celles que les Espagnols & les Anglois y envoient; & on debite que les Espagnols ont coulé à fond un Bâtiment de cette Ville qui y étoit allé faire un Commerce clandestin. On a arrêté en *Auvergne* deux personnes qui faisoient des livres d'argent au nom du Roi sans ordre, & comme on croit qu'ils ont des complices, on fait les perquisitions nécessaires pour les découvrir. On parle toujours de l'établissement d'une Académie dont nous fîmes mention le mois dernier, pour élever six cens jeunes Gentilshommes; que le Roi va leur faire bâtir un logement magnifique au lieu nommé *Le point du jour* sur le chemin de *Versailles*, à une lieue de cette Ville; & que les fonds destinez pour leur entretien, seront pris sur les Benefices Consistoriaux pendant la vacance, & non pas sur les revenus de l'Ordre Militaire de *St. Louis*, comme nous l'avons dit.

XII. Mr. le Duc est actuellement occupé à l'examen des Comptes des dépenses concernant l'entretien de la Maison du Roi. On travaille aussi à la fixation des Charges des Receveurs des Tailles des 20. Generalitez des Païs d'Élection, & de celles des Receveurs Particuliers des Bureaux des Provinces de *Metz*, d'*Alsace*, & de *Franche-Comté*, sur le même pied qu'ont été fixées les Charges des Receveurs Generaux des Finances, par l'Arrêt du 16. Janvier, qui va être publié. Le

29. le Comte de Morville, Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, fut en conférence avec le Ministre de *Russie*, au sujet du Commerce entre les deux Nations, sur lequel on négocie depuis longtems, sans qu'on en soit encore venu à aucune conclusion. Le 6. Fevrier on devoit commencer à travailler à la *Tournelle*, au Procès criminel du Sr. de la Jonchere, & des complices qui sont détenus dans les prisons de la Conciergerie.

XIII. On est toujours dans l'attente du Mandement du Cardinal de Noailles, touchant son acceptation de la Constitution; on n'est pas moins impatient de voir la Bulle d'explication des 101. Propositions que promet le Pape; & dans cette conjoncture, ni la Cour, ni le Conseil de Conscience ne paroissent point du tout s'opposer à l'accommodement que l'on se propose. Le Cardinal de Noailles a reçu la Bulle de S. S. pour l'indiction d'un Concile à *Rome*, qui doit se tenir le premier Dimanche après *Pâques*. On en voit ici quelques exemplaires, & c'est, dit-on, une excellente pièce remplie de piété & d'égards pour les Evêques. S. S. les exhorte à se trouver au Concile au jour marqué, afin, dit-il, qu'assembles au nom du *St. Esprit*, ils puissent exposer les besoins de leurs Eglises, les discuter d'un commun avis, & fortifier par un consentement unanime les choses qui auront été proposées pour être examinées. Tout le contenu de la Bulle est du même goût; on y parle de traiter de la Doctrine, de la réforme de l'Eglise, des abus introduits dans la Discipline & la Morale; dès qu'elle sera publique, on en fera part. On voit une liste des Archevêques & Evêques qui doivent s'y trouver au nombre de 86., y compris les Cardinaux Evêques. Les Evêques immédiatement sou-

mis au *St. Siege*, les Archevêques qui n'ont point de Suffragans, & les Abbez qui ne reconnoissent point de Jurisdiction Episcopale.

XIV. *Finances*. La Compagnie des *Indes* commença le 2. Janvier à payer le dividend de l'année 1724. sur le pied de 150. livres, suivant l'Ordre des *Numeros*, & a indiqué une Assemblée generale pour le mois de Mars prochain. Tout cela ne ranime cependant point la confiance; & dans ce tems-là les Actions tomberent tout à coup à 700. livres, & les Billets de la Lotterie composée de ladite Compagnie, à 160. livres, de sorte qu'à juger du cours de ces effets dans les differens tems, on peut dire qu'on est également la dupe de son trop, comme de son trop peu de confiance. Le Roi a très-expressément défendu aux Fermiers Generaux, & à tous ceux qui ont quelque maniemnt, de plus recevoir à l'avenir aucun Billet de Change des Receveurs de ses Revenus dans les Provinces du Royaume; & cela sur ce qu'on a remarqué que les Billets de Change qu'on tiroit sur cette Ville de *Paris*, empêchoient la circulation de l'argent; il est même ordonné ausdits Receveurs d'envoyer désormais ici leurs deniers en especes, & non plus en assignations. On a établi de nouvelles impositions dans la Province de *Champagne* & le Pais d'*Aunis*, afin d'acquitter les dettes contractées pour fortifier les Places de ces deux Provinces. Le Sr. Beauregard Daubonne, Directeur principal de la Compagnie de *Lorraine*, & qui en a emporté les deniers, a été arrêté ici & enfermé à la *Bastille*, en vertu d'une Lettre de Cachet, & dix autres personnes ont aussi été emprisonnées, pour avoir eu part à sa banqueroute.

Le

Le Sr. Guillaume Law, qui est encore à *Paris* avec la femme & la fille du Sr. Jean Law son frere, joiit toujours tranquillement de la pension de 12. mille livres que le Roi leur a assignée sur l'Hôtel des Monnoyes.

On a publié une Declaration du Roi regîtrée le 27. au Parlement, par laquelle *on regle le Droit d'indemnité dû à S. M. par les Ecclesiastiques, & Gens de main morte, pour les acquisitions qu'ils font dans l'étendue des Seigneuries & Justices Royales du Royaume.*

Un Arrêt du Conseil du 16., qui ordonne que les écus de dix au marc, & les autres anciennes Especes, continueront d'avoir cours jusqu'au premier Mai, sur le même pied qu'elles se mettent à present.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. L'Empereur avoit resolu de prendre le deuil pour le feu Prince Regnant en *Espagne* Don Louis I., au cas que la Cour de *Madrid* lui eût fait notifier sa mort; mais cela n'aura pas lieu, faute de notification. L'Impératrice est parfaitement rétablie de l'indisposition qui lui avoit fait garder la Chambre pendant quelques jours, de même que l'Archiduchesse Gouvernante des *Pais-Bas*. Le premier Janvier L. M. reçurent les complimens sur le renouvellement de l'année,

née, de la Famille Imperiale, des Ministres Etrangers, & de la Noblesse. Le 2. l'Empereur tint Conseil d'Etat, & l'après-midi S. M. alla prendre le divertissement de la chasse dans une des Isles du *Danube*. On confirme que le Duché de *Mantouë* sera donné en propriété au Prince Eugene de *Savoye* pendant sa vie, nonobstant les prétentions de la Cour de *Madrid*, en faveur du Duc de *Guastalla*, & que la resolution en a été prise dans un Conseil de Cabinet qui se tint dernièrement. L'Archiduchesse Marie Magdelaine, seconde Sœur de l'Empereur, a enfin accepté le Gouvernement du *Tirol*, & le Comte Herman de *Lichtensteins* s'étant démis de sa Charge de Grand Veneur, à cause de son grand âge, S. M. en a disposé en faveur du Comte de *Hardegg*, qui l'exerçoit provisionnellement depuis quelque tems. Le Cardinal de *Czaki* est arrivé de *Hongrie*, & le General Comte de *Merci*, de son Gouvernement de *Temeswar*. Le 6. Fête des *Rois*, l'Empereur tint Chapelle publique au Palais avec tous ses Ministres & les Chevaliers de la *Toison d'or*.

II. La Commission subdeleguée dans le *Meklembourg* a envoyé ici un nouveau Rescrit du Duc, par lequel il défend à tous ses Sujets, sous peine de la vie, d'obéir aux ordres de cette Commission; cependant on assure que malgré cette conduite, la Cour Imperiale a approuvé le plan d'accommodement entre ce Prince & la Noblesse de son Pais, lequel a été présenté par le Ministre de *Prusse*. On a envoyé un nouveau Mandement au Roi de *Prusse*, par lequel il lui est enjoint d'évacuer la Ville d'*Emden*, & l'on en a informé L. H. P. les Etats Generaux. Mr. Hamel Bruyninx leur Ministre en cette Cour continuë ses conférences avec ceux de l'Empereur sur l'affaire d'*O-*
frise;

frise ; & le départ du Comte de Rabutin pour *Berlin*, est encore différé. Le Chapitre de la Cathédrale de *Passau* a consenti au démembrement de quelques Paroisses situées en deçà du *Danube*, & qui doivent être incorporées à l'Archevêché de *Vienne*. Le 5. les Equipages du Comte de Daun partirent pour les Pais-Bas Autrichiens, où ce Seigneur doit venir exercer la Charge de Gouverneur General par *interim* ; mais on ne peut pas dire quand S. Exc. pourra s'y rendre, étant arrêtée par la goutte. Elle sera, dit-on, accompagnée par le Comte de Bolano habile Financier qui a été employé dans le Royaume de *Naples*, lorsqu'elle en a été Viceroi. Le Comte Filippi Colonel du Regiment de *Bareith*, est nommé pour aller résider à la Cour de *Toscane*.

III. On n'a pû savoir précisément ce qui a occasionné la disgrâce du General Comte de Bonneval ; les raisons n'en ayant pas été rendues publiques. On juge que le démêlé qu'il a eu à *Bruxelles* avec le Marquis de Prié, & la conduite qu'il a tenue dans cette occasion, peuvent y avoir beaucoup contribué ; mais la rigoureuse sentence qui vient d'être rendue contre lui, fait comprendre qu'il s'est trouvé quelque chose de plus à sa charge. On avoit, avant la décision de son Procès, envoyé ordre au Comte de Sinzendorff Commandant de *Spielberg*, de le faire garder à vûë ; & de quatre Memoires qu'il avoit fait remettre au Prince Eugene de Savoye, S. A. S. n'en avoit voulu recevoir aucun. Le Conseil de guerre qui l'a jugé, étoit composé de sept Generaux, savoir, des Comtes de Daun, Veterani, Hamilton, Jorger, Locatelli, Traun, & Neuberg, avec plusieurs autres hauts Officiers ; & la Sentence rendue contre ce General, ayant été remise à l'Em-

L'Empereur, S. M. a eu la bonté de commuer, dit-on, la peine de mort qui y étoit portée, en celle d'un an de prison, à la perte de ses Charges, & à ne plus rentrer au service de Sa Majesté. On fera encore mieux éclairci dès qu'elle aura été publiée. Le Duc d'Aremberg nommé à l'Ambassade de *France*, est parti pour retourner dans les *Pais-Bas*.

IV. Le 10. à l'issuë d'un Conseil d'Etat, l'Empereur fit la ceremonie de donner au Baron de Behr l'investiture du Comté de *Castanien*, que ce Ministre reçut au nom du Prince d'Anhalt Dessau son Maître, & le 11. S. M. s'étant rendu au Manege, eut la satisfaction de voir monter le jeune Prince Royal Hered. de Lorraine, qui réussit également bien dans tous ses exercices. Le 14. il y eut grande assemblée dans l'Appartement de l'Imperatrice, où toute l'Auguste Famille Imperiale se trouva. On y tira avec des billets le nom des personnes qui doivent présider à la Fête qui se donne tous les ans à la Cour pendant le Carnaval : Ce sera cette année une Mascarade représentant une Nôce de Village, & le sort tomba sur l'Archiduchesse Gouvernante des *Pais-Bas*, & sur le Comte de Serini. L'Imperatrice est derechef indisposée, & a passé de son Appartement dans un autre pour changer d'air. Le 19. l'Empereur alla prendre le divertissement de la chasse du Lievre dans le voisinage de *Simmeren*; accompagné du Prince Royal Hered. de Lorraine, & de plusieurs Seigneurs. Le 15. la Comtesse de Daun & le Comte son fils prirent les devans, & partirent pour se rendre à *Bruxelles*.

V. On n'approuve, dit-on, pas ici les mouvemens de la Cour Palatine, pour mettre en possession du Duché des *Deux-Ponts* le Prince de Sultz-

Sultzbach. Le 24. l'affaire de cette succession fut discutée dans le Conseil Aulique. On y fit voir que le droit du Prince de Birkenfeld étoit le mieux fondé ; d'autant que les prétentions de cette Maison ont été reconnues par l'Empereur Maximilien II. , sans que la Branche Palatine de Neubourg ait jamais protesté contre ; & on croit que la justice de sa cause , joint aux fortes recommandations de la *France* en sa faveur , pourront bien faire pancher la balance de son côté. Le General Comte de Daun après avoir pris congé de l'Empereur & de la Famille Imperiale ; est parti pour *Bruxelles* , chargé de ses instructions , & du nouveau plan qui doit être suivi pour le Gouvernement des *Pais-Bas*. S. Exc. est munie des pouvoirs necessaires , non seulement pour administrer les affaires politiques à la place du Marquis de Prié , mais elle relevera aussi le Velt-Marechal Comte de Vehlen , dans le Commandement des Troupes , & c'est le Comte de *Staremborg* General d'Artillerie qui exercera provisionnellement sa Charge de Commandant de la Ville de *Vienne*. Le Comte Esterhasi a été déclaré Chancelier d'*Hongrie* , & l'Evêque de *Neutra* Sous-Chancelier. Mr. Deman General Commandant de *Brisach* a été mandé ici pour rendre compte de sa conduite. Le 30. on renouvela le Magistrat de cette Ville , comme cela se pratique tous les ans. On parle d'un nouveau mandement Imperial qui est sous presse pour prévenir les Duels.

VI. La nomination de la Serenissime Archiduchesse au Gouvernement General des *Pais-Bas* a été notifié dans toutes les Cours. On travaille à former la Maison de cette Princesse , & à regler le Ceremonial qui s'observera lorsqu'elle fera sa résidence à *Bruxelles*. Le 25. Mr. Hamel Bruininx
Envoyé

Envoyé Extraordinaire des Etats Generaux des *Provinces-Unies*, eut à ce Sujet une Audience particulière de l'Empereur, à qui il remit une Lettre de L. H. P. qu'il accompagna d'un Discours, auquel S. M. Imp. repondit en des termes très-obligeans ; lui témoignant „ qu'Elle voyoit avec „ plaisir que L. H. P. fussent contentes de la notification qu'Elle leur avoit faite du changement arrivé dans le Gouvernement des *Pais-Bas Autrichiens*, qu'Elle assûroit de nouveau L. H. P. que ses intentions étoient d'observer exactement les Traitez conclus entre Elle & L. H. P. particulièrement celui de la *Barriere*, persistant aussi-bien que L. H. P. dans les anciens fondemens & principes pour l'entretien d'une mutuelle intelligence, pour le maintien de la cause commune, & sur tout pour la conservation des *Pais-Bas Autrichiens* ; que pour cet effet l'Archiduchesse sa Sœur, qui est douée, de beaucoup d'esprit, de jugement & de capacité, ne manqueroit pas d'entretenir une bonne amitié & voisinage avec L. H. P. , de concert avec elles : S. M. ne doutant point que cette Princesse par sa bonne conduite ne leur donnât toute sorte de contentemens ; enfin que S. M. tâcheroit aussi toujours de son côté de les persuader de son amitié, de son estime, & de son affection pour la Republique &c.

Deux jours après ce Ministre eut aussi Audience de S. A. S. l'Archiduchesse *Elisabeth*, pour la complimenter au nom de L. H. P. sur sa nomination au Gouvernement des *Pais-Bas Autrichiens* ; sur quoi cette Princesse lui repondit „ que „ la felicitacion obligeante de L. H. P. lui étoit „ fort agreable ; qu'Elle auroit toujours extrêmement à cœur d'observer exactement les intentions

, tions de l'Empereur pour cultiver & entrete-
 nir une bonne amitié & voisinage avec L. H. P.
 , en observant religieusement les Traitez, & en
 , agissant de concert avec Leurs Hautes Puissances
 , sur l'intérêt commun, & surtout pour la con-
 , servation & la sûreté des *Pais-Bas Autrichiens* ;
 , & qu'elle ne negligeroit aucune occasion de
 , donner à L. H. P. des preuves de son estime,
 , de son amitié, & de son affection pour l'Etat.

VII. Le 30. le Nonce du Pape remit le Bref
 qui permet la levée des décimes sur les Revenus
 Ecclésiastiques dans toute l'étendue des Pais Heredi-
 taires de S. M. I. Le provenu montera, dit-on,
 à environ 2. millions de florins, & cette somme
 doit être employée aux réparations des Forteres-
 ses en *Hongrie*. La Cour de *Rome* paroît fort satisfai-
 te de la restitution qu'on doit lui faire de *Com-
 machio*, & a, en reconnoissance, fait offrir ici le
 libre passage aux Troupes Imperiales sur les Ter-
 res de l'Etat Ecclésiastique, en cas qu'on en envoie
 en *Italie*. C'est le Cardinal Ruso, Legat de *Fir-
 rare*, qui, à ce que l'on apprend, est nommé pour
 en aller prendre possession au nom du St. Siege,
 ainsi la Commission envoyée au Comte de Col-
 loredi, Gouverneur du *Milanez*, pour en faire
 l'évacuation, aura lieu. On a fait partir un Inge-
 nieur avec 200. Ouvriers, pour démolir le Fort
 de *Neuhusel*, dont les materiaux serviront à répa-
 rer quelqu'autre Place. Les Turcs recommencent
 à faire travailler à *Widin*, ce qui cause de l'om-
 brage à cette Cour, qui fait soigneusement obser-
 ver leurs démarches.

VIII. *Prusse. Berlin*. On ne voit dans les nou-
 velles publiques que des Lettres des Puissances Pro-
 testantes adressées au Roi de *Pologne*, touchant
 l'exécution de *Thorn*, & le Roi de *Prusse*, com-
 me l'un des Garants de la Paix d'*Oliva*, paroît le

plus s'y intéresser. Le 9. S. M. partit d'ici pour aller prendre le divertissement de la chasse du Cerf dans la *Nouvelle Marche*, accompagnée du Prince d'Anhalt-Deßlau, & revint le 16. en cette Ville. Il est arrivé ici de *Pologne* un Envoyé, qui a présenté à S. M. une Lettre du Roi son Maître; au sujet de l'affaire de *Thorn*, en réponse à celle qui lui en avoit été écrite. On n'en est ici nullement satisfait; & dans un Conseil qui se tint dernièrement à la Cour, il fut, dit-on, résolu de faire marcher un Corps de Troupes vers la *Prusse Polonoise*, pour le maintien de la Paix d'*Oliva*; & pour demander satisfaction de l'atteinte qu'on prétend y avoir été donnée par l'exécution de *Thorn*. On parle aussi d'user de représailles contre les Catholiques Romains répandus dans les Etats Protestans. Le Roi depuis son retour est allé à *Postdam*, & le 26. la Reine partit pour s'y rendre. On assure que la Cour y doit rester jusqu'à Pâques.

IX. *Saxe. Dresde*. La Princesse Epouse du Prince Royal & Electoral, étant relevée de ses couches, parut le 6. à l'Eglise pour la première fois, & ce jour-là la Princesse nouvellement née fut baptisée en grande cérémonie, étant tenue sur les Fonds par le Roi de Pologne, & l'Electeur de Cologne, ses Parrains, & l'Imperatrice Amelie, & la plus jeune des Archiduchesses, ses Marraines. Le 7. l'ouverture du Carnaval se fit ici par une Assemblée qui se tint dans la Salle des *Geants*, où il y eut grand jeu. Le Comte de Wratislaw est arrivé, & a pris possession de la Charge de Grand Maître d'Hôtel de la Princesse Royale & Electorale. La Reine est venue de *Pretsch* pour passer ici le Carnaval. On parle d'augmenter jusqu'à 30000. hommes les Troupes de cet Electorat.

X. *Baviere. Munich.* L'Electeur de Cologne étoit partit pour *Rome* ; mais il est revenu sur ses pas, sur ce que le Ceremonial qu'il devoit garder avec les Cardinaux n'avoit pû être réglé. Le Prince Electoral & le Duc Fedinand son Frere, qui s'y étoient rendus pour assister à la Ceremonie de l'ouverture des Portes Saintes, en sont de retour, & L. A. S. ne peuvent assez se louer des honneurs qu'ils ont reçu du Pape. S. S. après une Audience qu'Elle leur avoit accordée, étant descenduë de son Trône, & les ayant pris par la main pour les conduire dans un autre Appartement, où Elle les entretint de la maniere la plus gracieuse, de ce qui regarde l'Auguste Maison de Baviere, dont Elle possède parfaitement l'Histoire.

XI. *Francfort.* Le Duc des *Deux-Ponts* a été dangereusement malade, ce qui avoit mis en mouvement les Prétendans à la Succession, qui sont le Prince de Sultzbach, & le Prince de Birkenfeld, & la discussion de ce differend est actuellement pendante à la Cour de *Vienne*. Six cens hommes des Troupes Palatines, qui sont passées au service de ce Duc, ont déjà pris possession des Quartiers qui leur ont été assignez dans cet Etat : on dit même que le Duc des *Deux-Ponts* a testé en faveur du Prince de Sultzbach ; mais la *France* qui a, dit-on, résolu de soutenir les prétentions du Prince de Birkenfeld sur ce Duché, pourroit bien traverser celles de la Branche Palatine de Newbourg, qui, à ce que l'on pretend, est la moins fondée. C'est une affaire à discuter dont nous attendrons la décision.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le Pais du NORD depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Varsovie. Le Roi avant son départ a disposé de la Charge de Colonel des Gardes de la Couronne, vacante par la démission du General Comte de Flemming, en faveur de Mr. Poniatowski, Tresorier, qui en a prêté le serment au Roi & à la Republique. Le Cardinal Primat est chargé en l'absence de S. M., de veiller sur les démarches des voisins, & d'observer avec attention ce qui concerne l'interêt de la Republique. Il semble qu'on craigne en *Lithuanie* quelque irruption de la part des Russiens, & on a posté un Corps de Troupes sur la Frontiere, pour prévenir toute surprise. Sur l'avis qu'on a reçu de l'heureuse arrivée du Roi dans ses Etats d'*Allemagne*, on a ôté les meubles du Château & du Palais, pour les envoyer à *Dresde*. Le Nonce du Pape fait état de s'y rendre dans peu; & le 19. le Comte de Flemming, qui vient d'épouser la Princesse de Radziwil, revint ici avec sa nouvelle Epouse. S. Exc. qui a pris son logement au Château, fut reçu au bruit des décharges de l'Artillerie des Ramparts, & ensuite complimentée sur son Mariage par les Senateurs qui étoient en Ville, & le Vice-Chancelier de *Lithuanie*. Le 28. elle partit avec Madame son Epouse, pour se rendre à *Dresde*, où elle va passer le reste du Carnaval.

II. L'affaire de *Thorn* fait toujours grand bruit,

on en paroît craindre les suites. Les Troupes Polonoïſes ſont actuellement la Patrouille ſur les Frontieres de *Pruſſe*, & on y fait une Garde exacte. Les Lettres écrites au Roi par les Puiffances Proteſtantes, qui ſ'y intereſſent, ont été remiſes au Primat & au Grand Chancelier de la Couronne; mais on n'y repondra, dit-on, pas, à cauſe de l'abſence de S. M. Les principales demandes qu'elles ſont par ces Lettres ſont, entr'autres, que la Sentence renduë par le Tribunal Aſſeſſorial contre ceux de *Thorn*, ſoit revoquée; qu'on rende aux Lutheriens l'Egliſe de *Ste. Marie* qu'on leur a ôtée pour la remettre aux Bernardins, que le Magiſtrat ſoit rétabli ſur l'ancien pied; & que l'Ecole Lutherienne rentre dans la Ville.

III. *Dantzich*. Les Troupes Polonoïſes ont fait quelques mouvemens pour approcher de cette Ville, ce qui, joint à l'affaire toute récente de *Thorn*, y avoit répandu l'allarme; mais s'étant depuis retirées, & cette Ville s'étant miſe en état de défenſe, tout y eſt à preſent aſſez tranquille. On n'a pas bien été informé du but de cette marche & ſi c'eſt à la bouiſſe ou à la liberté de ce peuple qu'on en vouloit; *Dantzich* étant comme *Thorn* une Ville libre, qui n'eſt que ſous la protection de la Republique; mais bien plus en état de ſe maintenir, tant par ſon opulence que par la force de ſes Habitans. Le Duc de Meklembourg, qui continuoit de faire ici ſa reſidence, en eſt parti depuis peu, ſans que l'on ſache la route qu'il a priſe.

IV. *Suede Stockholm*. On n'enverra point d'Ambaſſade ſolemnelle à *Petersbourg*, au ſujet du mariage du Duc d'Holſtein qui vient d'y être déclaré; on ſ'eſt contenté de charger Mr. *Cederncreutz*, qui y reſide en qualité d'Envoyé de cette Cour, de faire là-deſſus les complimens ordinai-

res à L. M. Cz. Le 12. le Roi partit pour *Suder Tullie*, où S. M. est allé prendre le divertissement de la chasse, Le Comte de Bielke est, dit-on, nommé pour aller en Ambassade à *Berlin* & à *Dresde* au sujet de l'affaire de *Thorn* ; & les différends pour les Limites avec la Cour de *Russie*, étant ajustez à l'amiable, on suppose que Mr. Bestuchef Ministre du Czar fera dans peu rappellé, n'ayant plus rien à negocier ici. Les Officiers de Mer ont reçu ordre de l'Amirauté de se rendre à bord de leurs Vaisseaux, sans pouvoir, sous aucun prétexte, s'en éloigner. On travaille à achever les Vaisseaux qui sont sur les Chantiers, & les Matelots qui s'étoient retirez chez eux avec la permission de la Cour, doivent se rendre à *Carelskroon* pour le 15. Mars. Les Directeurs du College de Commerce après avoir deliberé sur la Navigation proposée aux *Indes Orientales*, ont, à ce que l'on assure, résolu d'envoyer au Printems prochain un Vaisseau à *Madagascar* qui sera de 46. pieces de Canon, & monté de 160. hommes d'équipage ; sans qu'aucun autre Marchand puisse y être admis. L'Academie d'*Abo* en Finlande devient de jour en jour plus florissante. La nouvelle qu'on a reçu de l'accommodement du Roi de la Grande Bretagne avec le Czar, fait beaucoup de plaisir à cette Cour, par l'intérêt qu'elle prend à ce qui regarde ces deux Puissances.

V. *Dannemarc. Copenhague.* On assure que la Cour passera l'Hiver à *Frederixbourg*, où le Prince Royal va presque tous les jours rendre visite au Roi & à la Reine. S. M. n'a fait au commencement de cette année qu'une promotion d'Officiers de Mer, dont les Patentes ne sont pas encore expédiées ; & les deux jeunes Barons Hof-

ken

ken de *Fuhnen* étant revenus de voyager, l'aîné a été fait Gentilhomme de la Chambre du Prince Charles. Il y a une Commission nommée dont les principaux Chefs sont Mrs. Wieb & Gabell, pour mieux régler le Commerce en *Groenlande* de la Compagnie établie à *Bergue* en *Nortwege*, & le 8. on publia ici une nouvelle Taxe d'un demi par cent sur le revenu des Terres. On a aussi établi une imposition sur le Sable Blanc, dont le provenu sera, dit-on, employé à nettoyer le Port de cette Ville, & il paroît deux Ordonnances contre les Juifs, l'une qui leur défend de prendre à leur service aucun Domestique Chrétien; l'autre qui enjoint à tous ceux qui n'auront pas 3000. Risdals de capital, de sortir du Royaume; & à ceux qui resteront, de bâtir des Maisons à *Christiana* pour s'y aller établir. On a donné ordre d'équiper six Vaisseaux de Guerre & deux Fregates, qui seront prêtes à mettre en Mer à la mi-Avril. Mr. Rostigaard a été déposé de ses Charges pour quelques malversations; & Mr. Hagen a été fait Garde des Archives Royales à sa place. S. M. a écrit une Lettre fort vive au Roi de Pologne sur l'affaire de *Thorn*.

VI. *Petersbourg*. On a fait notifier par tout le Mariage de la Princesse *Anne*, avec le Duc d'Holstein Gottorp, & depuis qu'il est rendu public, il y a chaque jour de nouvelles fêtes, & tous les soirs grande Assemblée à la Cour. Le Ministre de *Suede* a présenté là-dessus à L. M. & à L. A. R. des Lettres de félicitation de la part du Roi son Maître, & il y a apparence que cette Couronne n'envoyera pas ici une Ambassade solennelle, comme on l'avoit crû. Le 30. Decembre il y eut de grandes réjouissances à l'occasion de l'anniversaire de la Naissance de la Princesse *Eli-*

zabeth qui entra dans sa dix-huitième année ; & le soir il y eut Assemblée qui se termina par un grand Bal. On meuble le bel Hôtel du General Amiral Apraxim qui a été acheté pour le Duc d'Holstein ; & les préparatifs que l'on fait pour la celebration de son Mariage , sont d'une magnificence extraordinaire. On frappe des Médailles d'or où cette Ceremonie sera représentée ; mais le jour n'en est pas encore déclaré. Sa Maison sera nombreuse ; on parle de lui faire une Garde Allemande , & de lui donner des Troupes qui seront absolument dépendantes de S. A. R.

Il est arrivé ici des Matelots Hollandois qu'on a fait passer à *Cronslot* pour le service de la Flotte , & on en attend encore un plus grand nombre. On travaille actuellement sur les Chantiers à deux nouveaux Vaisseaux de guerre , l'un de 60. & l'autre de 90. pieces de Canon , & ce dernier portera le nom du Duc d'Holstein. Le General Munck qui a la direction des travaux du Canal de *Ladoga* , est arrivé ici , & a rapporté qu'on avoit rendu navigables 12. Verstes de longueur de ce Canal. On arme ici comme si on étoit à la veille d'une Guerre , mais on ignore les projets du Czar. La Cour se dispose à faire un voyage à *Riga*.

A R T I C L E V I I .

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE , en HOLLANDE , & aux PAYS-BAS , depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Le 3. Janvier au soir on baptisa la jeune Princesse nouvellement née , & elle eut pour Parrain le Prince Royal de Prusse représenté

fénté par le Comte de Grantham, & pour Maraine la Pr. R. représentée par Madame la Duchesse de Richmond. Le 5. jour de Noël, suivant le stile qui s'observe en ce Pays, le Roi revêtu du grand Collier de l'Ordre de la *Farretiere*, accompagné du Prince de Galles, & de plusieurs Chevaliers du même Ordre en habits de ceremonie, se rendit à la Chapelle de *St. James*, où Sa Maj. assista au Service Divin, & au Sermon prononcé par l'Archevêque d'*York* son Grand Aumônier. Elle reçut ensuite la Communion des mains de l'Evêque de *Londres*, Doyen de la Chapelle Royale, & ce fut le Duc de Dorset qui porta ce jour-là l'Epée de l'Etat. Le 12., selon le même stile, qui étoit le premier jour de l'an, S. M. reçut les complimens du Prince de Galles, des Grands Officiers de la Couronne, & des Ministres étrangers. Le Comte de Manklefields, Grand Chancelier d'*Angleterre* s'étant démis des Sceaux, le Roi les donna le 18. dans un grand Conseil qui se tint au Palais *St. James*, à trois Commissaires, qui sont, le Chevalier Jekil Ministre des Rolles, Mr. Raymond, & Mr. Gilbert, Juges du Royaume, pour exercer provisionnellement cette Charge. Au sortir du Conseil les Sceaux furent portez devant le Chevalier Jekil comme étant le premier Commissaire; & S. M. envoya un ordre signé de sa main au Lord Chef de Justice King, de faire les fonctions d'Orateur dans la Chambre des Seigneurs; le Roi en remettant les Sceaux à ces nouveaux Commissaires, leur fit un Discours, portant en substance . qu'ayant reconnu en di-
„ verses occasions leur équité, & leur capacité
„ dans les affaires de la Chancellerie, il leur re-
„ commandoit d'avoir soin, qu'à l'avenir on don-
„ nât la satisfaction requise à ceux qui plaide-
„ roient

„ roient dans cette Cour ; qu'il s'attendoit aussi
 „ qu'ils examineroient fort exactement la condui-
 „ te de tous les Officiers qui leur étoient subor-
 „ donnez , & qu'ils feroient enforte que ces der-
 „ niere rendissent justice à un chacun pour le
 „ maintien de la tranquillité publique. “ Le Do-
 cteur Clavering a été confirmé Evêque de *Lan-*
daff , & le 8. le Docteur Wiston fut sacré Evê-
 que d'*Exeter* dans la Chapelle de *Lambeth* , par
 les Evêques de *Londres* , de *Winchester* , de *St.*
Asaph , & de *Lincoln*. Ce Prélat retient avec son
 Evêché la Trésorerie de l'Eglise d'*Exeter* , une
 Prébende dans le même Chapitre, l'Archidiaconat
 de *Carnoaille* , le Rectorat de *Calsfoche* , & le
 Rectorat de *Shabbroge*.

II. Les réjouissances qui se font ordinairement
 le jour des *Rois* , furent remises au 27. , afin que
 la Princesse de Galles , qui pour lors n'étoit pas
 relevée de ses couches , pût y assister ; & le 16.
 S. A. R. commença à recevoir compagnie. La
 Cour cependant fut très-nombreuse ce jour-là , &
 il y eut un grand concours de Noblesse chez le
 le Prince de Galles en sa Maison de *Leychester*.
 Le 27. la fête qui avoit été différée ; se donna
 au Palais *St. James* : le Roi y joua à l'Hombre
 pour le profit du premier Portier : Le Prince, la
 Princesse de Galles, les jeunes Princesses, &
 quantité de personnes de distinction des deux
 sexes s'y trouverent : on y joua à plusieurs Ta-
 bles, & il y eut un grand Bal qui dura toute la
 nuit. La Comtesse d'Albermale a été faite Dame
 d'Honneur de la Princesse de Galles, à la place
 de la défunte Comtesse de Grantham ; & le Roi
 a nommé Mr. Finck son Ministre Plenipoten-
 tiaire, à la Diète de *Ratisbonne* , pour aller à
Warsovie faire ses représentations au Roi & à la
 Repu-

Republique de Pologne au sujet de l'affaire de *Thorn*, ce que S.^r M. fait, dit-on, comme Garante du Traité d'*Oliva.*, & pour répondre aux instances du Roi de Prusse, qui l'en a sollicité par différentes Lettres fort pressantes. Ce Prince avoit aussi engagé S. M. de s'intéresser pour les Vaudois Protestans repandus dans les États du Roi de Sardaigne; Mr. Moleworth Ambassadeur du Roi d'Angleterre à *Turin* avoit présenté là-dessus quelques Memoires à cette Cour, & voici la réponse que le Marquis de Cortance Ministre de S. M. Sard. remit dernièrement au Duc de Newcastle Secrétaire d'Etat, concernant cette affaire.

M Y L O R D ,

Ayant rendu compte au Roi mon Maître, de ce que V^{re} Excellence m'avoit dit il y a quelque tems, par ordre de S. M. Britannique, en faveur des Vaudois en Piemont, que l'on a supposé être vexez, & Mr. Moleworth, Envoyé Extr. de S^adite Majesté à *Turin*, ayant ensuite fait des Representations là-dessus, il m'est ordonné de dire à V^{re} Excellence que l'intention du Roi mon Maître n'a jamais été d'ôter aux Vaudois aucun des Privileges, ni de retracter aucune des Graces qui leur ont été accordées par ses Edits ou par ceux de ses Prédecesseurs, pendant qu'ils continueront dans la fidelité & le zele qu'ils doivent à leur Souverain; Qu'indépendamment même des Traitez, & de l'intercession de S. M. Britanique, pour laquelle le Roi mon Maître se fera un plaisir d'avoir tous les égards possibles, il regarde les Vaudois avec un œil de bonté & de protection, & il les aime comme de fideles Sujets.

Dans cette disposition, il veut députer un Ministre pour les écouter, lequel se transportera même sur les Lieux, s'il est nécessaire, pour reconnoître

les choses , afin que leurs Privileges , & ce qui leur a été accordé par l'Edit de 1694. leur soit conservé ; Et qu'en même tems , ce qui a leur côté pourroit être abus , soit corrigé , y ayant des choses qui se sont glissées par des usages legitimes , continuels & paisibles.

J'espere , MYLORD , que V^{otre} Excellence reconnoitra par cette réponse que j'ay l'honneur de vous faire , que l'intercession de S. M. Britanique , dans le cas dont il s'agit , n'a eu lieu que pour faire plaisir au Roi mon Maître , par celui qui lui revient dans l'égard qu'il aura toujours en ce qui interressera S. M. Britanique. J'ai l'honneur d'être , &c.

Signé LOUIS DE CORTANCE.

Le Comte de Suffolk a été enfermé à la Tour , pour avoir donné des Lettres de protection contre le Privilege de la Chambre des Seigneurs.

III. Les Seigneurs de la Chambre Haute du Parlement se rassemblerent le 22. suivant leur dernier ajournement. Le Comte d'Oxford , & les Evêques d'Exeter & de Landaff y furent introduits , & prirent séance après avoir prêté les sermens accoutumez ; & le Lord Chef de Justice King y fit pour la premiere fois les fonctions d'Orateur. Le 24. la Chambre des Communes se rassembla aussi. Il ne s'est rien passé encore de fort intéressant depuis l'ouverture de cette Session.

IV. Le Vaisseau le *Prince Royal* revenu depuis peu de la Mer du Sud , pour le compte de la Compagnie de ce nom , a raporté , outre la Cochenille estimée 200. mille livres sterlings , 370. Caisses remplies d'argent , contenant chacune 4000. pieces de huit , qui doivent être portées à la Monnoye , pour être marquées au coin du Royaume. Les Directeurs de la même Compagnie ont aussi pris à leur service 800. Harponneurs qui doivent s'embarquer au Printems prochain ,
pour

pour aller à la pêche de la Baleine en *Groenlande*, & on équipe actuellement pour cet effet 12. Vaisseaux, dont huit sont déjà lancez à l'eau. Le 10. deux Vaisseaux de la même Compagnie firent voile pour les Côtes de *Guinée*, pour faire le trafic des Negres, & les transporter ensuite dans les Colonies en *Amerique*, conformément au Contrat d'*Assiento*.

V. *Hollande. La Haye.* Les Etats d'*Hollande* & de *Westfrie* se rassemblèrent le 17. Janvier pour la première fois depuis leur dernier ajournement, & le 26. ils se separerent jusqu'à une nouvelle convocation. Le 24. Mr. Leonard Damerongen prêta le serment accoutumé dans l'Assemblée de L. H. P. les Etats Generaux, pour la Charge de Drossart du Territoire de *Valkembourg* près de *Maisricht*, dont il a été depuis peu pourvu. Le 8. Fevrier on celebra à *Leyde* avec beaucoup de solemnité le troisième Jubilé de 50. ans de l'institution de l'Université de cette Ville.

VI. *Pais-Bas. Bruxelles.* Mrs. Proly & Van Kessel qui ont été députez de la Compagnie des *Indes* à la Cour de *Vienne*, en sont revenus, & eurent le 20. Audience de S. Ex. le Marquis de Prié. Leur Commission a, dit on, réussi au delà de leurs esperances; l'Empereur leur ayant accordé de nouveaux avantages, entre autres, les établissemens faits aux *Indes* avant l'Octroi, particulièrement le Fort de *Coblon* sur la Côte de *Coromandel*, en dédommageant le Sr. de la Merveille le fils, à qui on en est redevable.

Le 26. la Ferme generale des Droits d'Entrée & Sortie fut adjugée pour le terme de six ans au Sr. Castille pour la somme de deux millions cinquante mille florins, outre une avance de 400. mille florins. Le Comte de Daun est attendu ici
pour

pour prendre l'administration des affaires du Gouvernement, S. Ex. étant partie de *Vienne* à la fin de ce mois, mais la Serenissime Archiduchesse Gouvernante propriétaire de ces Pais, ne s'y rendra, dit on, qu'au commencement de l'Été prochain, & on fait toutes les dispositions nécessaires pour sa reception.

VII. *Ostende*. Plusieurs jeunes Officiers des Troupes Nationales de ces Pays, sont venus s'embarquer à *Ostende* sur les Vaisseaux destinez pour les *Indes Orientales*, & cela en vertu d'un des Articles de l'Octroi accordé à la Compagnie par l'Empereur, par lequel il leur est permis de passer au service de ladite Compagnie, & à leur retour des *Indes*, de reprendre leur même Emploi. Le 18. le Vaisseau pour *Bengale* mit à la voile avec un vent favorable; & le 20. il fut suivi par deux autres Vaisseaux chargez pour la *Chine*.

VIII. *Luxembourg*. L'Electeur de Treves vint au commencement de Fevrier en cette Ville avec le Prince de Hesse Darmstat, & une suite de plusieurs Carosses. S. A. S. E. avoit passé la nuit dans une Maison appartenante à Madame Marchand, située à *Dummeldange* à une portée de Canon de cette Ville, où cette gracieuse Dame avoit fait toutes les dispositions nécessaires pour la bien recevoir, & le lendemain ayant entendu la Messe à la Chapelle de *Nôtre-Dame*, elle visita les Fortifications exterieures de cette Place; ce Prince entra ensuite à cheval dans la Ville, où il fut reçu au bruit d'une triple décharge de toute l'Artillerie des Remparts, S. A. S. E. vit les Ouvrages intérieurs, l'Arсенal, les Mines, &c. & alla descendre au Gouvernement, où Elle dîna. Elle y fut complimentée par le Conseil en Corps, les Députés de l'Etat, & les Magistrats qui lui presenterent le vin d'honneur

neur, & sur les 5. heures, Elle retourna coucher à *Dummeldange*, d'où Elle partit le lendemain pour se rendre à *Treves*.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Naissances.* La Princesse Epouse du Prince Maximilien de Hesse-Cassel, est heureusement accouchée d'un Prince à *Cassel*.

L'Epouse du Lord Compton est accouchée à *Londres* d'une fille.

II. *Mariages.* Le Marquis de Lambert, Lieutenant General des Armées du Roi de France, a épousé à *Paris* Mademoiselle de Locmaria, Cousine germaine de la Marechalle de Villars.

Le Marquis de Louvois, Fils unique du Marquis de Souvré, a épousé à *Paris* la Fille du Comte Desmarest, Grand Fauconnier de *France*.

Le General Comte de Flemming a épousé en *Pologne* la Princesse Radzivil, Fille du feu Grand Chancelier de *Lithuanie*.

Le 27. Janvier le Duc de la Tremoüille épousa à *Paris* Mademoiselle d'Auvergne, fille du Duc de Bouïllon, & sa Gousine germaine. Ce fut l'Evêque de Soissons qui benit ce Mariage.

III. *Morts.* Mr. Benard de Rezé, Evêque d'*Angoulême*, est mort dans son Diocèse.

Le 5. Janvier la mort enleva à *Vienne* en *Autriche* la Princesse veuve Abasi, dont le Pere, qui a été Prince de *Transilvanie*, a été décapité par
les

les Turcs. Elle étoit de la Religion prétendue Réformée.

Le 8. mourut à *Paris* le Comte de la Vauguyon, âgé de 68. ans.

La Princesse de Holstein, Mere du General Comte de Rabutin, est morte à *Vienne*. Elle se nommoit Dorothee Elizabeth de Holstein-Sonderbourg, & avoit épousé en premières nœces le Comte Louis George de Sinzendorf, & en secondes Nœces le Welt Maréchal Comte de Raburin.

Le 14. mourut à *Paris* M. Jacques Goyon Comte de Matignon, Lieutenant General des Armées du Roi & de la Province de *Normandie*, âgé de 81. ans. Son Fils le Duc de Valentinois a la Survivance de cette dernière Charge.

Mr. de Castelan, Evêque de *Valence* en *Dauphiné*, est mort dans son Diocèse.

Le 21. Mr. Grispere, Baron de Goyck, Chancelier de *Brabant*, mourut à *Bruxelles*.

Le Comte d'Altamira, Grand d'*Espagne* de la première Classe, & Grand Chambellan du Prince Regnant, est mort à *Madrid*; de la cangrene qu'il avoit à une jambe.

Le 9. mourut à *Rome*, le Cardinal François Acquaviva Napolitain, dans la soixantième année de son âge. Il étoit Cardinal Prêtre du titre de *Ste. Cecile*, Protecteur des affaires d'*Espagne* depuis l'année 1713., que le Prince Regnant lui accorda une pension de 26000. écus sur l'Archevêché de *Lima*, & fut nommé en 1720. Ambassadeur de cette Couronne, & à l'Evêché de *Cordoue*. Il avoit été Maître de Chambre du Pape Innocent XII., & Nonce en *Espagne* en 1700.

Don Jean-François de Bete, Marquis de Lede, Chevalier de la Toison d'or, Grand d'*Espagne*, Capitaine General des Armées, Directeur Gene-

sal de l'Infanterie, Président du Conseil de Guerre, &c. mourut le 11. à *Madrid*, âgé de 56. ans six mois. Il étoit né Brabançon, & s'est attaché à la Couronne d'*Espagne*, qu'il a servi pendant plusieurs années avec distinction à la tête de ses Armées.

Le 28. le Vicomte d'Aubusson, Comte de la Feliillade, Duc de Roannois, Pair & Maréchal de France, Lieutenant pour le Roi dans la Province de *Dauphiné*, mourut à *Paris* d'une fistule, dont il n'a pas voulu se faire tailler. Ce Seigneur ne laissa point de postérité.

Mr. François Savorgant, Procureur de *St. Marc*, est mort à *Venise*.

La Comtesse de Guldenstiern est morte à *Stokholm*.

M. Philippe de Beaufort de Montboissier, Marquis de Canillac, Lieutenant pour le Roi dans la Province de *Languedoc*, & ci-devant Conseiller au Conseil de Regence, est mort à *Paris*, âgé de 55. ans. C'est le Marquis de Prie qui lui succede dans sa Charge.

Le Comte de la Motterie est mort dans son Château près de *Nivelle*. Le Comte de Lannoy son Fils aîné, est l'héritier de ses biens & titres.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Mars 1725.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	page	155
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>		166
ARTICLE III. <i>Italie.</i>		174
ARTICLE IV. <i>France</i>		196
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>		209
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>		218
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande, & Pais-</i>		
<i>Bas.</i>		227
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>		
		229